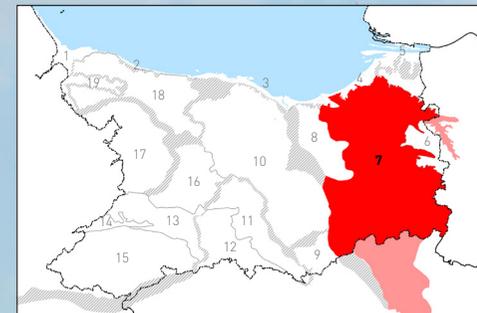


PLATEAUX ET VALLÉES ENCAISSÉES DU PAYS D'AUGE



Les Authieux-Papion.



UNITÉ PAYSAGÈRE

Le livret caractérise une **unité paysagère** du département. D'après le guide du Ministère « Les Atlas de Paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages » :

Une unité paysagère désigne une partie continue de territoire cohérente d'un point de vue paysager. Ce « paysage donné » est caractérisé par un ensemble de structures paysagères et d'éléments de paysage qui lui procurent sa singularité. Une unité paysagère est distinguée des unités paysagères voisines par des limites qui peuvent être nettes ou « floues ».

*Certains éléments de paysages sont en interaction. Les systèmes que forment ces éléments de paysages dessinent les **structures paysagères**. Celles-ci distinguent l'unité paysagère étudiée de celles qui l'entourent. Ce sont elles qui caractérisent un paysage. Ces structures paysagères intègrent trois dimensions : topographique, fonctionnelle et symbolique.*

SOURCES DES CARTES

Localisation

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

Carte des paysages

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Anciennes UP >

Relief-Hydrographie

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Zones humides surfaciques 2020 > DDT38

Agriculture / Boisements

- RPG 2020 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

Bâti

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
- Monuments historiques et SPR > Ministère Culture
- Sites inscrits classés > DREAL

Carte des évolutions

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

CITATIONS DE L'INVENTAIRE DES PAYSAGES DE BASSE-NORMANDIE DE 2001

Dans le cadre de l'actualisation de l'Inventaire réalisé en 2001, des passages en sont cités pour caractériser les unités paysagères.

Ils expriment des éléments de connaissance des paysages, des évolutions ou des permanences.

Ils sont mis en lumière par les **encarts gris**, écrits en italique et entre guillemets.

Les encarts bleus peuvent également servir à citer d'autres sources, mentionnées dans les encarts.

« Textes issus de l'Inventaire des paysages de Basse-Normandie de 2001. »

LES REPRÉSENTATIONS SOCIOCULTURELLES DES PAYSAGES

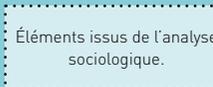
Les livrets présentent les représentations sociales des paysages relevant des modèles globaux et locaux. Les représentations du modèle global sont issues du travail d'analyse des représentations iconographiques (peintures, littérature grise, sites web, etc.) réalisé en annexe des livrets UP. Des références à ce travail sont indiquées dans le livret sous la forme d'**encarts jaunes arrondis**. D'autre part, les représentations du modèle local sont issues du travail réalisé en ateliers tout au long de la démarche, avec les acteurs locaux. Les références à ce travail sont balisées sous la forme d'**encarts bleus rectangulaires**.

• Représentations iconographiques socioculturelles (« modèle global »)

« Les modèles globaux renvoient à une culture académique et aux représentations paysagères véhiculées par les arts : la littérature, ou la peinture mais aussi la photographie ou le cinéma... Cette échelle évoque les processus d'« artialisation » qu'avait mis en évidence Alain Roger (Court traité du paysage, 1997). Elle renvoie également aux différents stéréotypes véhiculés par les médias : la presse, la télévision et les sites web touristiques... » (voir Cadiou Nathalie et Luginbühl Yves. 2. Modèles paysagers et représentations du paysage en Normandie-Maine. In Paysage au pluriel, édité par Claudie Voisenat, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1995). ► **Voir l'étude des représentations sociales commandée par la DREAL, et réalisée en 2023 par Clément Briandet.**

• Représentations sociales issues des ateliers (« modèle local »)

« Les modèles locaux font référence à la culture locale, aux rapports sociaux qui interviennent dans les représentations que les populations se forgent du paysage. » (voir N.C. & Y.L. Paysage au pluriel) Ces représentations et systèmes de valeurs locaux complètent les modèles globaux et s'y articulent. Mais ils en sont parfois bien différents. L'atlas intègre la prise en compte des modèles locaux à travers les nombreuses productions réalisées au cours des ateliers avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI). ► **Voir annexe méthodologique des ateliers.**



LE PATRIMOINE VISUEL : POINTS DE VUE ET ITINÉRAIRES PAYSAGERS

L'étude propose une cartographie (non exhaustive) du « patrimoine visuel ». Cette cartographie a été construite à partir de sources multiples :

- Les points de vue reconnus et institutionnels, voire historiques : localisés sur le Scan 25 de l'IGN, faisant l'objet d'un ensemble d'illustrations et de représentations consultables dans les offices de tourisme, dans les guides (notamment le guide vert) et sur les sites web des collectivités.
- Les points de vue « profanes », issus des ateliers avec les EPCI, des observations de terrain des paysagistes et des échanges avec le comité technique.

TENDANCE D'ÉVOLUTION PAYSAGÈRES - RECONDUCTION À PARTIR D'ORTHOPHOTOGRAPHIES

Les évolutions paysagères sont illustrées par des reconductions de photographies aériennes sur des secteurs caractéristiques de l'unité. Les reconductions sont réalisées sur un pas de temps pouvant aller de 1960 à 2020 ou de 2000 à 2020, selon l'intérêt des évolutions qu'elles présentent. L'analyse des reconductions s'appuie sur de l'observation des photographies et sur des données IGN pour les bâtiments (BDTopo 2020).

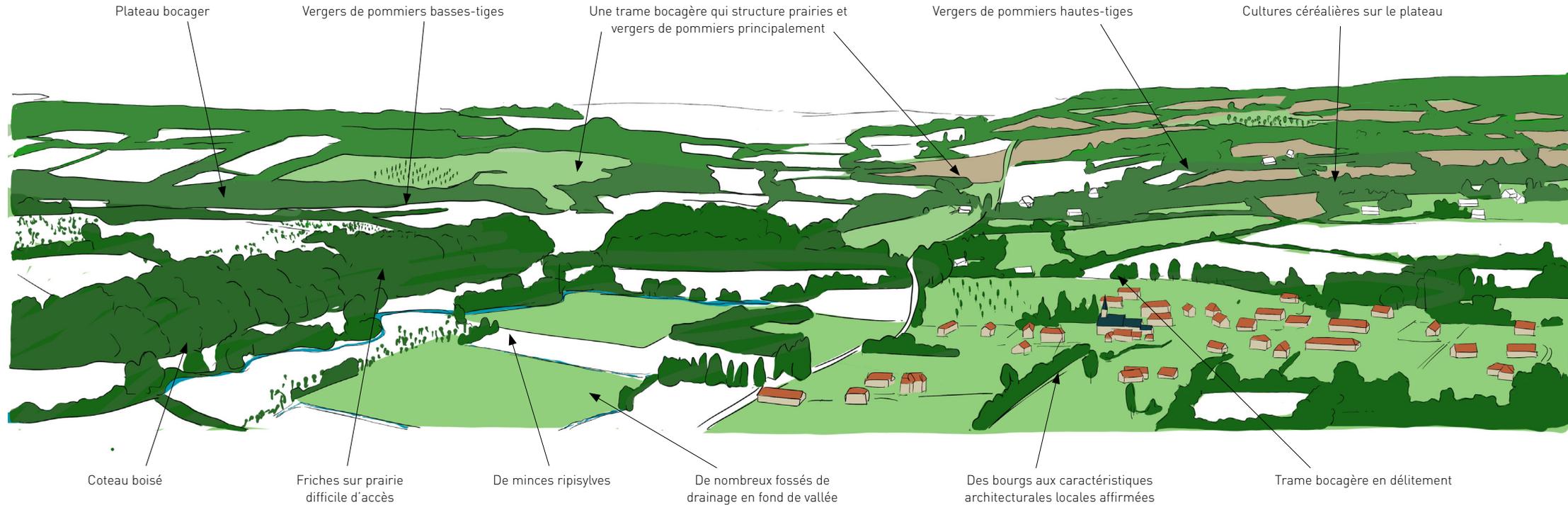
CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

De manière générale, les photos sont issues des campagnes de terrain du groupement Passeurs © (sauf mentions). Les photographies prises au drone sont fournies par la DREAL.

SOMMAIRE

Mode d'emploi du livret	2
Sommaire	3
À premières vues	4
IDENTIFICATION DES PAYSAGES	5
Intitulé, délimitation et éléments de situation	7
Limites paysagères	8
COMPOSANTES PAYSAGÈRES	10
La géologie	12
Le relief et l'hydrographie	13
L'agriculture et les boisements	14
L'urbanisation et les équipements	15
Les paysages institutionnalisés, reconnus et protégés	16
Les représentations sociales paysagères	17
Les belvédères et itinéraires paysagers	18
STRUCTURES PAYSAGÈRES	22
Plateaux, vallées encaissées et villes patrimoniales	24
- Les plateaux bocagers	25
- Les vallées encaissées	27
- Le marais de la Touques	29
- La ville de Lisieux	31
ÉVOLUTIONS ET ENJEUX PAYSAGERS	33
Grandes tendances des évolutions	35
Exemple d'un secteur représentatif	36
Paysages en évolution, paysages en débat	37
Évolutions et enjeux par structure paysagère	38
Les communes de l'unité paysagère	49

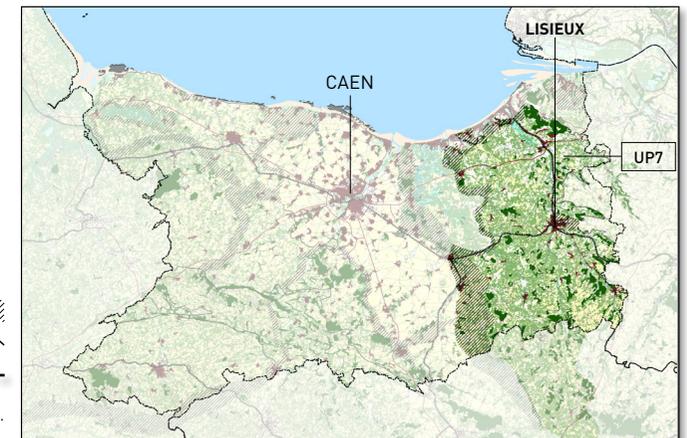
À PREMIÈRE(S) VUE(S)



Le Pays d'Auge est un des secteurs phare du Calvados. Il correspond aux paysages bucoliques, constitutifs des cartes postales des paysages calvadosiens voire même normands. Ils sont entre autres décrits de manière très incarnés dans les Contes de la Bécasse de Guy de Maupassant.

L'image d'un paysage de qualité, champêtre, bocager et patrimonial reste en mémoire quand on pense au Pays d'Auge. La mosaïque de vergers de pommiers, de prairies bocagères, de boisements et les illustres maisons à pans de bois façonnent les paysages de cette unité qui globalement sont très homogènes mais qui cachent une grande richesse et diversité. Les variations de motifs de prairies (bovines et équines), de vergers hautes-tiges et basses-tiges, et la diversité architecturale au sein du style normand créent des effets de surprises et rythment les paysages augerons. Cette richesse paysagère se dévoile à mesure qu'on parcourt les collines et vallées. Le Pays d'Auge est aussi le pays du cheval, élément notoire des paysages actuels, devenu un symbole pour le département. Les marais de la Touques marquent une exception dans le paysage augeron, mais restent emblématiques du pays.

Les paysages du Pays d'Auge sont aussi reconnus pour leur permanence. Cette impression est réelle mais relative en fonction des secteurs. Considéré comme une campagne bucolique préservée, le pays d'Auge offre un arrière-pays de grande qualité au littoral. Ce qui explique la pression urbaine sur les paysages de fonds de vallées et de coteaux.



 L'ensemble paysager s'étend sur le département de l'Orne
Le présent livret concerne la partie calvadosienne

Limite d'unité paysagère épaisse 
Limite d'unité paysagère nette 
Limite départementale 

Unité paysagère n°7 « Plateaux et vallées encaissées du Pays d'Auge ».
Carte des unités paysagères du Calvados et de leurs limites nettes ou épaisses - 2022.



A

IDENTIFICATION DES PAYSAGES

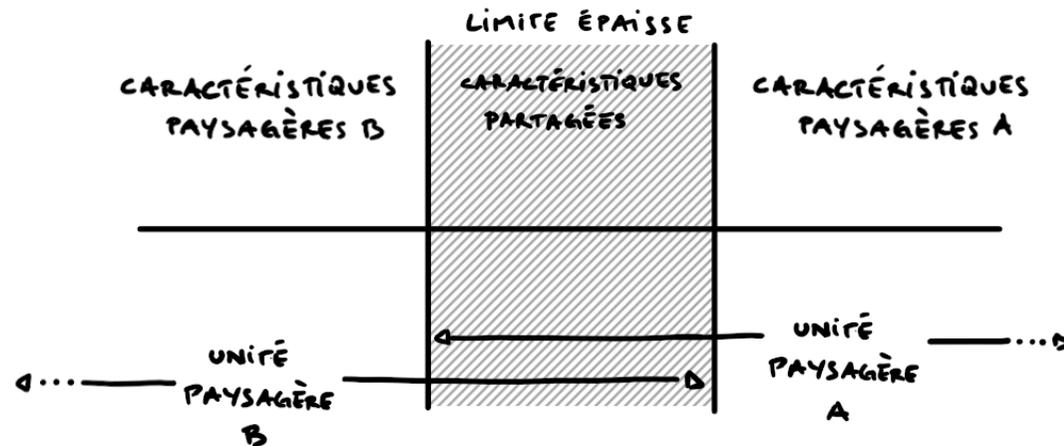
Saint-Julien-le-Faucon.

ACTUALISATION DE L'INTITULÉ ET DES PRINCIPES DE DÉLIMITATION

- Identification des paysages :

« Par identification d'un paysage, on entend l'exposé, dans un Atlas de paysages, des limites et du nom d'une unité paysagère. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016.
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



La définition des principes a ainsi mené à distinguer deux grandes typologies de limites :

- Les **limites nettes**, formées par les basculements francs entre deux unités, par un relief marqué, une lisière ou un changement radical d'occupation du sol, pouvant être représentées par un trait fin sur une carte.
- Les **limites « épaisses »**, en fondu ou dégradé subtil, formées par des basculements lents entre deux unités. Elles peuvent être de deux natures :
 - « **stables** », généralement liées à la douceur des changements de relief, aux boisements, etc.
 - « **progressives** », liées à des dynamiques anthropiques comme le développement de l'urbanisation, un changement de pratiques agricoles, sylvicoles ou éventuellement ostréicoles (en mer), ou encore l'installation d'équipements (éoliennes par exemple), voire le changement climatique. Dans ce cas, une évolution future de la limite est à prévoir.

D'autre part, nous considérons qu'une limite, par définition, est toujours **partagée** entre deux unités, qu'elle soit nette ou épaisse. Par conséquent, le cas d'une limite épaisse implique que le territoire de **la limite appartient aux deux unités** à la fois, tel que le schéma ci-dessus l'illustre. Dans les fiches par unité, les territoires des limites épaisses sont représentés de cette manière, qu'elles soient stables ou progressives.

MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 1

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **5 Ateliers des Paysages** : ateliers exploratoires (A6, A7, A8, A09, A10).

Un total de **27 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (maires, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

INTITULÉ

L'intitulé d'une unité paysagère est défini selon les principes définis par le guide des Atlas de paysages du Ministère.

Il demande à ce que la notion de paysage prime avant tout, en croisant des caractéristiques géographiques et anthropiques avec un élément de localisation d'ordre toponymique ou socioculturel.

DÉLIMITATION

Les principes de délimitation s'appuient sur différents critères, notamment liés à la définition du paysage issue de la Convention Européenne du Paysage : une interaction de facteurs naturels et humains, intégrant une dimension perceptive, socioculturelle.¹ Il s'agit donc de croiser les éléments géographiques : le relief, l'hydrographie et la végétation ; et les éléments anthropiques de l'occupation du territoire : l'urbanisation, l'architecture et l'agriculture, en tenant compte de leur histoire et de leurs évolutions récentes.

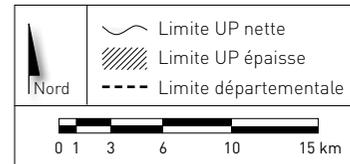
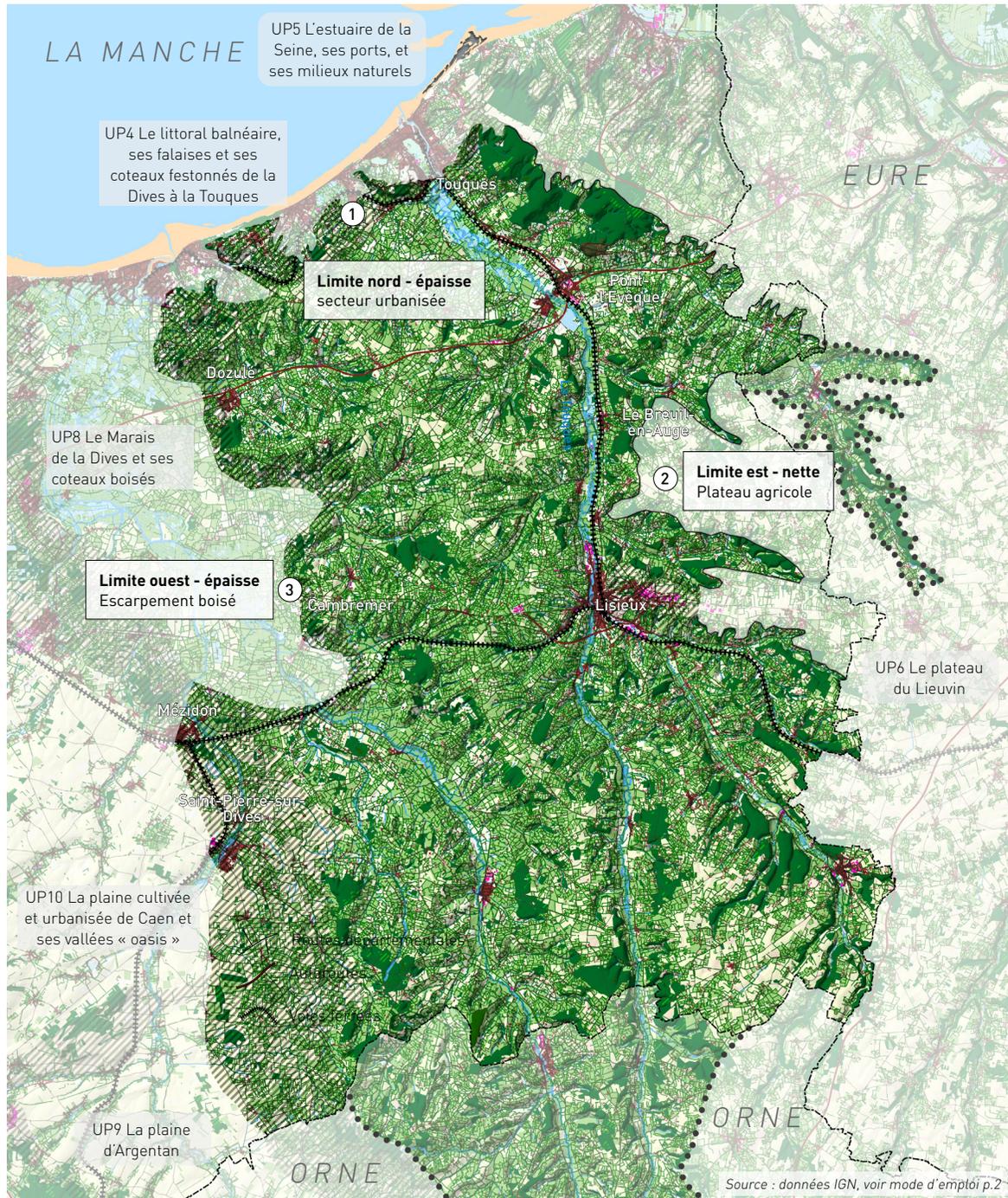
Le caractère maritime du département est également un facteur incontournable : l'estran et ses évolutions quotidiennes, les paysages des marées, la vue de la mer et l'appel du large, et bien sûr la dimension mémorielle profondément inscrite dans les paysages côtiers des plages et de leurs équipements.

Tous ces éléments interviennent dans la définition des limites des unités paysagères, y compris la part de subjectivité du regard de chacun, de son ressenti et de ses représentations. On peut donc partir du principe qu'il existe différentes manières de délimiter des unités paysagères, mais que l'essentiel est d'assurer une cohérence des choix, entre les limites des unités du département elles-mêmes et avec celles des unités des départements voisins, définies précédemment sur l'Orne et la Manche, à venir sur l'Eure et la Seine-Maritime.

Pour plus de détail sur les principes de délimitation, voir le fichier « Méthodologie de l'Atlas du Calvados ».

1. Selon la CEP, le terme « Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

INTITULÉ, DÉLIMITATION ET ÉLÉMENTS DE SITUATION



LÉGENDE

- Cours d'eau
- Boisement
- Bocage
- Prairie
- Grande culture
- Bâti résidentiel, patrimonial, agricole et équipements
- Activités économiques, artisanales et industrielles

L'INTITULÉ proposé de « Plateaux et vallées encaissées du Pays d'Auge » apparaît dans les discours, tout à fait approprié. Une personne note cependant la possibilité de remplacer le qualificatif de « encaissées » par celui de « bocagères », ce qui lui semble plus approprié par rapport à la réalité du relief qui est « quand même bien différent de celui de la Suisse normande ! ».

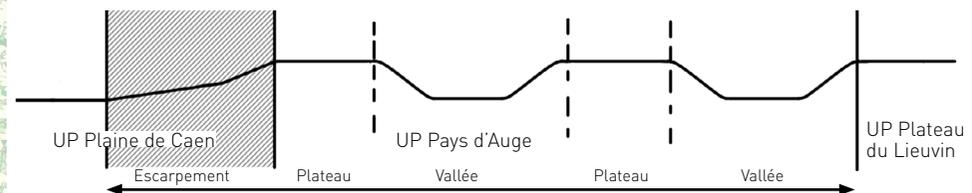
ÉVOLUTION DES LIMITES PAYSAGÈRES DEPUIS L'INVENTAIRE DE 2001

L'inventaire des paysages régionaux réalisé en 2001 proposait un découpage en quatre unités paysagères :

- Les marais de la Touques
- Le Pays d'Auge en collines
- Le Pays d'Auge septentrional : tableaux de versants et plateaux
- Les grandes vallées augeronnes, Touques et Orbiquet

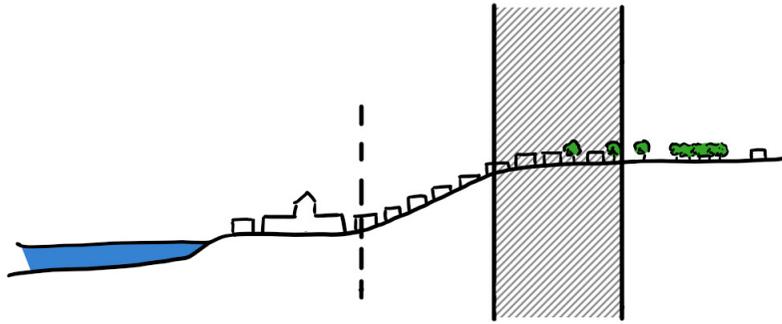
Les critères de définition des unités paysagères de la nouvelle méthode ayant évolué, notamment pour tendre vers une synthèse plus pédagogique et l'intégration des facteurs socioculturels, les quatre unités ont été réunies. Ainsi, le regroupement historique du Pays d'Auge est mis en lumière, entité remarquable et symbolique du département, dont les caractéristiques paysagères se retrouvent logiquement dans les unités de l'Atlas de 2001 et dans les travaux menés sur le département de l'Orne en 2019.

La limite avec le « littoral balnéaire, ses falaises et ses coteaux festonnés de la Dives à la Touques » au nord est épaisse. C'est la densification de l'urbanisation qui annonce cette unité. Les zones d'activités s'étalent le long de la Touques. L'escarpement du Pays d'Auge marque une rupture grâce à son relief de même que les grandes vallées du Pays d'Auge profondément encaissées. La ville de Pont-L'Évêque marque la transition à l'articulation des marais de la Touques et des grandes vallées encaissées. Les coteaux boisés de Saint-Gatien-des-Bois appartiennent à la fois au plateau du Lieuvin et au plateau augeron. Les limites avec le plateau du Lieuvin sont formées par la rupture de pente entre les coteaux et le plateau. Au sud, l'unité paysagère se poursuit dans l'Orne.



Coupe transversale de principe des structures paysagères des Plateaux et vallées encaissées du Pays d'Auge.

LIMITES PAYSAGÈRES



Unité Le littoral balnéaire, ses falaises et ses coteaux festonnés de la Dives à la Touques

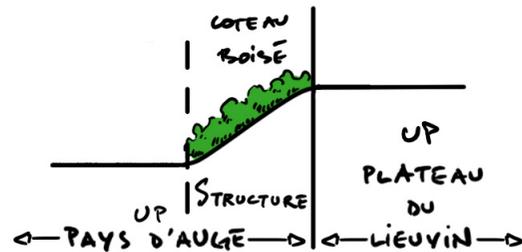
Unité des plateaux et des vallées encaissées du Pays d'Auge



Saint-Etienne-la-Thillaye. Vue sur le coteau de Saint-Gatien, limite partagée avec l'unité 5.

Limite nord ①

La dynamique considérable de l'urbanisation, due à la pression exercée par la proximité de la Côte Fleurie, ses plages et ses villes connues nationalement, a fortement transformé les paysages du nord de l'unité. La limite nord présente donc aujourd'hui une certaine épaisseur, partagée avec l'unité paysagère 4 «Le littoral balnéaire, ses falaises et ses coteaux festonnés de la Dives à la Touques». À son approche, les caractéristiques paysagères se délitent peu à peu : le bocage s'estompe, l'urbanisation à l'architecture véhiculaire se diffuse, occupant les parcelles agricoles, les prairies ou les vergers, mite le paysage et quelques zones d'activités économiques se sont développées le long des infrastructures routières.



Unité des plateaux et des vallées encaissées du Pays d'Auge

Unité Le plateau du Lieuvin



Fierville-les-Parcs. Vue sur les coteaux boisés, limite nette avec le plateau du Lieuvin, unité 6.

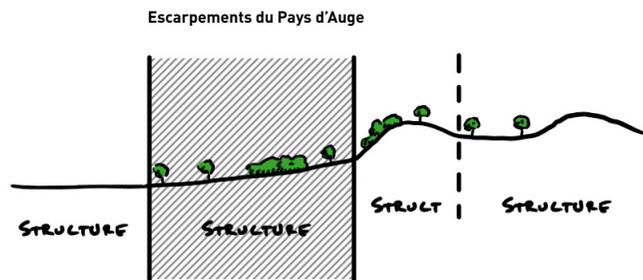
Limite est ②

À l'est, le plateau du Lieuvin surplombe les vallées du pays d'Auge. La limite est globalement nette, marquée par la rupture de pente et la transition rapide vers les paysages plus ouverts et cultivés. Seule la ville de Lisieux, dont l'urbanisation gravit le coteau jusque sur le plateau, présente une portion de limite épaisse.

Limite ouest ③

La limite nord-ouest, partagée avec le marais de la Dives, est marquée par des escarpements doux aux caractéristiques augerones : prairies bocagères, vergers de pommiers, maisons à pans de bois.

La limite sud-ouest, partagée avec la plaine cultivée et urbanisée de Caen et ses vallées «oasis», présente également un escarpement doux aux caractéristiques agricoles et architecturales du Pays d'Auge.



Unité de la plaine cultivée et urbanisée de Caen et ses vallées oasis

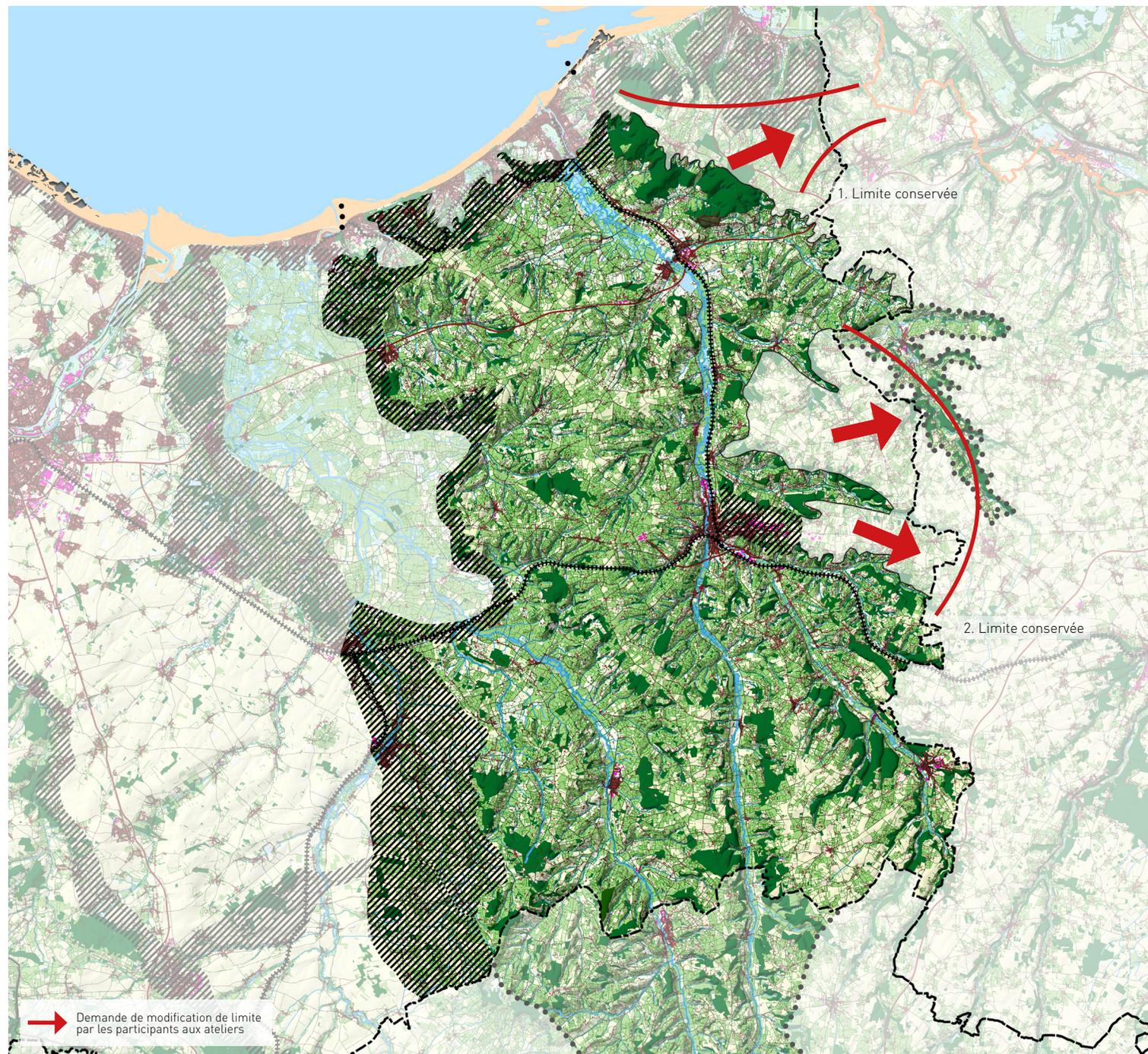
Unité plateaux et des vallées encaissées du Pays d'Auge



Saint-Pierre-en-Auge. Vue sur les escarpements.

Limite sud ④

Au sud, l'unité paysagère se prolonge au-delà de la limite départementale. Dans l'Orne, elle est bordée par les unités «Le pays d'Ouche: entre bocage et cultures», «les plaines et vallonnements du Merlerault et de la Haute Sarthe» (Atlas des paysages de l'Orne). Dans le Calvados, l'unité des «Plaines d'Argentan et de Falaise» se distingue par le relief et les caractéristiques agricoles.



LES LIMITES proposées pour l'unité paysagère ont fait l'objet de quelques discussions par les participants des ateliers.

Deux modifications ont été proposées et repérées sur la carte mentale :

1. L'extension assez significative de la limite nord-est pour inclure la zone de plateau du Lieuvin au-delà de la frontière administrative entre les départements du Calvados et l'Eure ;

> **La demande est infirmée :**

La zone proposée à l'extension fait partie du plateau du Lieuvin et ne peut être intégrée au Pays d'Auge. Les caractéristiques paysagères du plateau du Lieuvin au niveau de Saint-Gatien sont différentes de celles du Pays d'Auge (plateau ouvert / plateau bocager).

2. Prolongeant la proposition 1, l'intégration de l'ensemble de l'unité paysagère 6 à la présente unité paysagère sous le même et seul intitulé des « Plateaux et vallées encaissées/bocagères du Pays d'Auge ».

> **La demande est infirmée :**

L'unité du Lieuvin étant bien définie et possédant ses caractéristiques bien spécifiques, différentes de celles du Pays d'Auge.

Cependant, la demande des participants fait évoluer la limite sud-est, au niveau du plateau de Meulles. La limite nette devient épaisse et inclut le plateau de Meulles dans son épaisseur. En effet, le plateau se voit attribuer des caractéristiques paysagères issues du Lieuvin : bocage quasi disparu, vergers quasi disparus, grandes étendues de cultures de grande production sur un relief très plat. Les caractéristiques architecturales présentent des similitudes mais quelque peu nuancées, notamment sur les proportions de brique et pans de bois, l'habitat dans le secteur de Meulles étant davantage construit avec la brique.

Mais la demande des participants traduit finalement un point supplémentaire important : celui de la cohérence et de l'interaction socioculturelle historique entre le Pays d'Auge et le Lieuvin, dont Lisieux a été la capitale (cf page de la structure paysagère de la ville de Lisieux), ce qui explique peut-être les porosités et les fluctuations des paysages entre les deux unités. Il en résulte que cette limite reste à observer de près à l'avenir.



B

COMPOSANTES PAYSAGÈRES

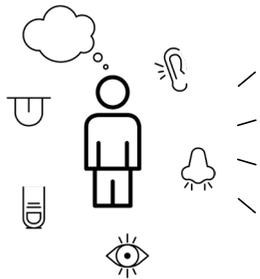
Bocage à Reux.

• Caractérisation des paysages :

« Dans un Atlas de paysages, on entend par caractérisation l'étude et la mise en évidence des structures paysagères et éléments de paysage qui permettent de caractériser une unité paysagère. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016.
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

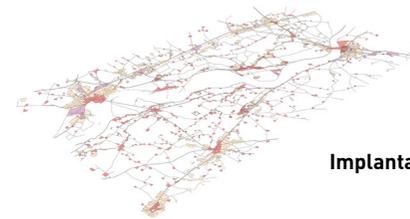
Un Paysage...



Perceptions et représentations



Une partie de territoire perçue



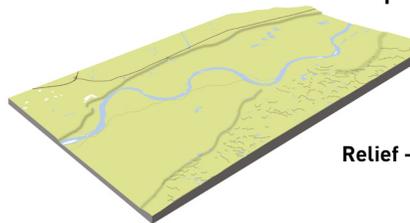
Implantation humaine

+



Végétation

+



Relief - sol / Hydrographie

Le paysage représente un « tout », un ensemble de **familles thématiques, appelées « composantes », reliées par des logiques d'implantation.**

Ce chapitre vise à étudier ces composantes paysagères pour définir et comprendre leurs interrelations et leurs logiques.

Par exemple :

- Pourquoi le relief s'est formé de telle manière, selon la nature du sol et du sous-sol ?
- Pourquoi les milieux et leur végétation se sont-ils développés à certains endroits ?
- Pourquoi cultive-t-on telle espèce à tel endroit ?
- Et enfin, pourquoi l'homme s'est-il implanté de telle manière sur ce territoire ?

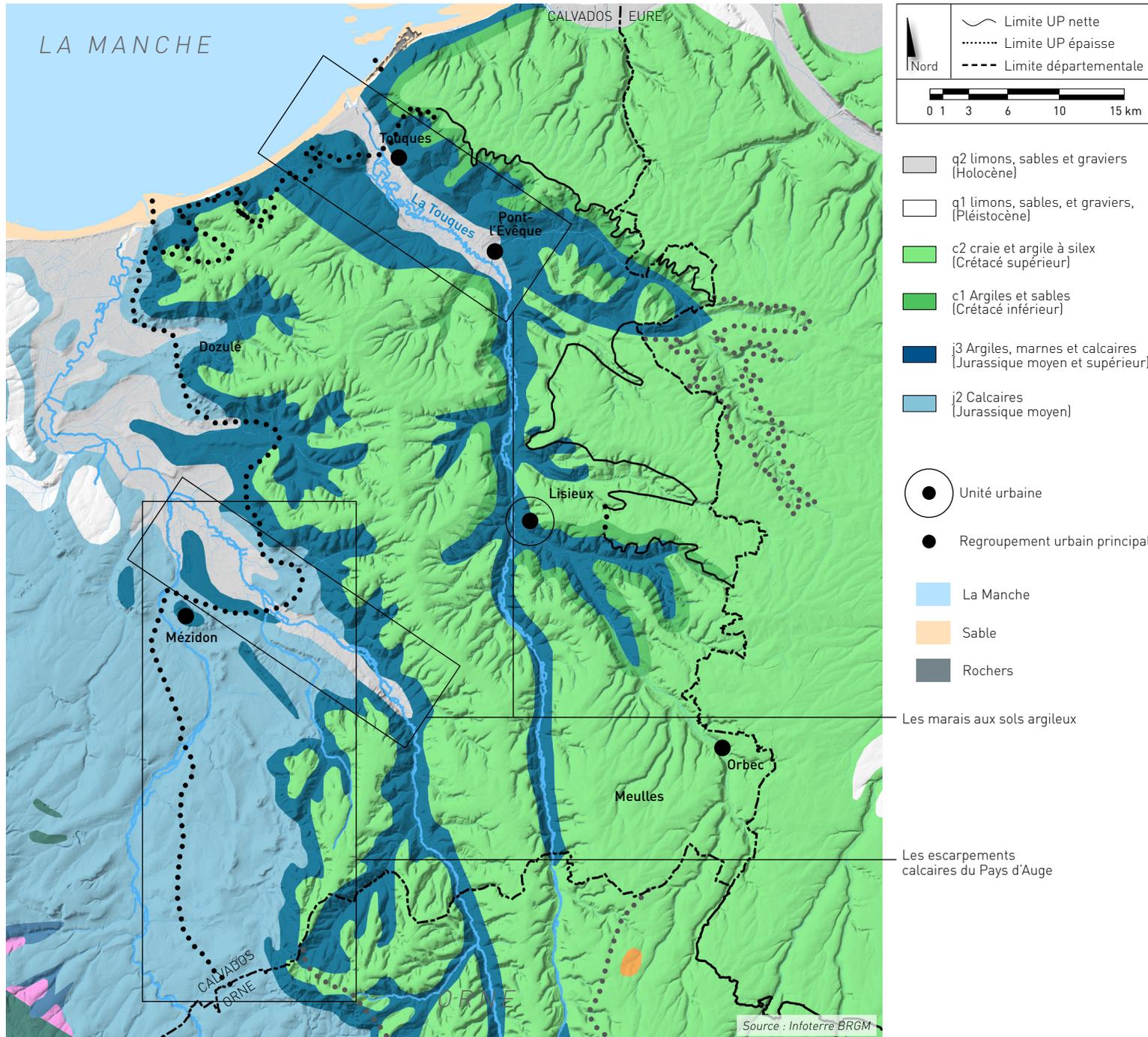
L'étude des composantes permettra, d'une part, de répondre à ces questions, et d'autre part, en conjuguant ces réponses, de confirmer la délimitation de l'unité paysagère.

MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 1

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **4 Ateliers des Paysages** : ateliers exploratoires (A6, A7, A8, A09, A10).

Un total de **27 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (maires, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.



La géologie du Pays d'Auge se situe sur deux grands ensembles géologiques :

- Des calcaires au sud-ouest, dans le prolongement de la plaine de Caen et argile à silex, caractéristique dans cette partie du Calvados.
- La craie recouverte par l'argile à silex et les limons des plateaux.

Ces composants accroissent certains risques naturels: l'argile à silex est connue pour ses risques de « gonflement-retrait des argiles », lors des alternances entre périodes sèches et humides. Elles peuvent provoquer une instabilité des sols avec des risques de ruissellement sur les versants et les plateaux par le caractère imperméable des sols.

De plus, les roches sédimentaires, fortement sensibles à l'érosion, couplées à un relief important, augmentent les risques d'inondation par ruissellement.

La présence de limons participe aux risques de tassements de terrain. Ils se comportent comme des sables se transformant en boue au contact de l'eau.

Les versants de l'unité sont composés de deux principales roches : différents calcaires en bleu foncé sur la carte et argiles représentées en vert foncé suivant le contour précédent.

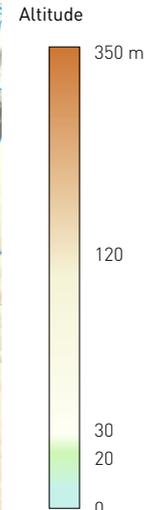
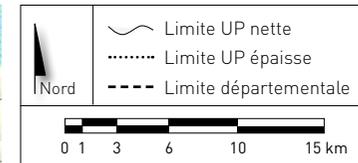
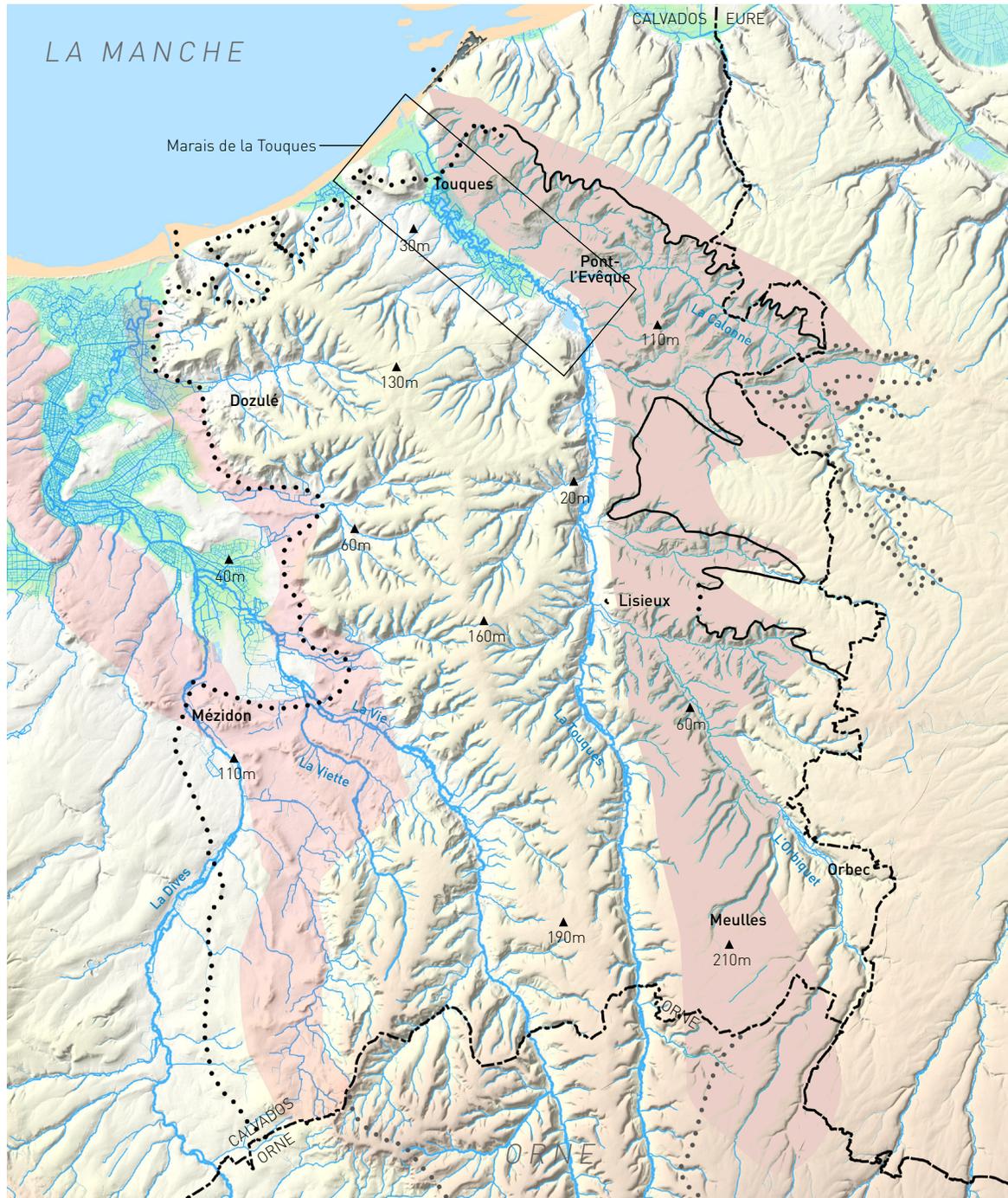
En fond de vallées notamment de la Touques, l'argile et le sable sont très présents. Les sous-sols argileux gorgés d'eau, peu propices au développement des cultures céréalières le sont en revanche pour l'herbe, comme le montrent les paysages essentiellement prairiaux de cette partie de l'unité.

Paysages invisibles : les grottes anthropiques, une reconnaissance du XIXe siècle

« Creusées principalement dans la craie cénomaniennne vraisemblablement dès l'époque gallo-romaine, la plupart de ces cavités souterraines sont aujourd'hui abandonnées ; leurs emplacements ne sont pas toujours connus alors qu'elles présentent des risques majeurs d'affaissement ou d'effondrement ».

> C. Briandet. Voir p.262

Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL



- Cours d'eau principal
- Cours d'eau secondaire

Les trois cours d'eau structurants :

- la Dives
- la Vie
- la Touques

Cuestas du Pays d'Auge

L'unité paysagère présente un relief caractérisé par une succession de plateaux et de vallées encaissées: un plateau ondulé reposant majoritairement sur des argiles à silex, disséqué par de nombreux cours d'eau formant des vallons profonds qui viennent alimenter les marais et la vallée de la Touques.

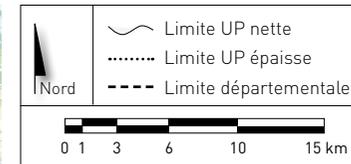
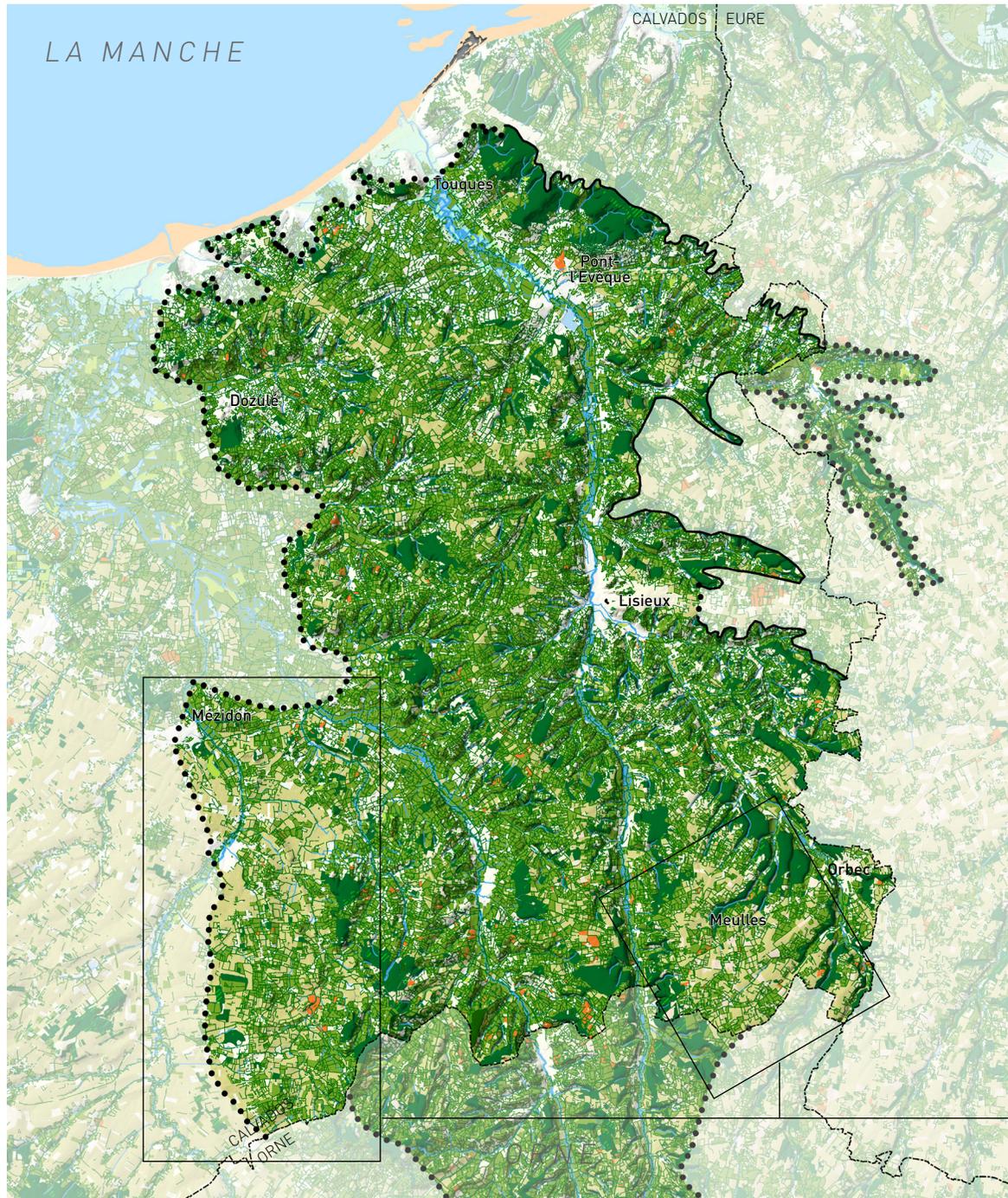
Deux vallées s'élargissent pour former des marais sur de vastes fonds plats : les marais de la Touques et de la Dives.

Globalement, à l'échelle de l'unité, la topographie forme une pente douce depuis l'intérieur des terres (au sud), vers la mer (au nord).

Le Pays d'Auge est structuré par de nombreuses vallées encaissées, dont les plus structurantes sont celles de la Touques, de la Vie et de l'Orbiquet. Elles sillonnent le territoire en se faisant rejoindre par leurs nombreux petits affluents. Ces rivières ont façonné les paysages vallonnés de l'unité grâce au sous-sol calcaire, roche très érosive.

Les versants dont les crêtes sont boisées ont un profil adouci. L'argile à silex surplombe les vallons, traits caractéristiques de cette unité. Ils sont étroits et souvent abrupts.

Selon une direction nord-sud, peut être guidée par une faille, le Pays d'Auge dresse sur plus de 60 kilomètres, de la mer à Exmes, une cuesta d'une dénivellation d'au moins 100 mètres.



- Prairie
- Espace cultivé
- Forêt de feuillus
- Forêt mixte (feuillus et résineux)
- Verger
- Cours d'eau principal
- Cours d'eau secondaire
- Bocage

L'unité du Pays d'Auge est principalement destinée à l'élevage avec une majorité de parcelles agricoles mises en pâture.

Malgré tout, le sud-ouest de l'unité illustre une transition avec la plaine de Caen, avec davantage de labours (blé et cultures d'hiver).

Le centre de l'unité, suivant les reliefs argileux, incarne des paysages bocagers, fermés par de nombreuses haies et des variations importantes d'altitude.

Le sud de l'unité, plus précisément, au sud de Livarot, conserve l'héritage de l'arboriculture à l'image de quelques vergers encore productifs. La carte montre une importance des vergers. Cependant, sur cette carte apparaissent les vergers déclarés pour la production. En réalité les vergers sont plus présents dans les paysages car un grand nombre de parcelles plantées de pommiers et poiriers, attenants aux maisons et de petites tailles, sont considérés comme vivriers.

Les boisements, comme sur le reste du département, restent présents et visibles aux quatre coins de l'unité, s'inscrivant ainsi dans le paysage.

Historiquement, l'agriculture du nord du Pays d'Auge s'oriente vers l'élevage, plus particulièrement l'élevage bovin et la culture de la pomme. Le mouvement de couchage en herbe (mise en prairies des cultures) commence en 1620. Au XIX^{ème} siècle toutes les vallées et les vallons sont convertis en herbager permanent enclos de haies.

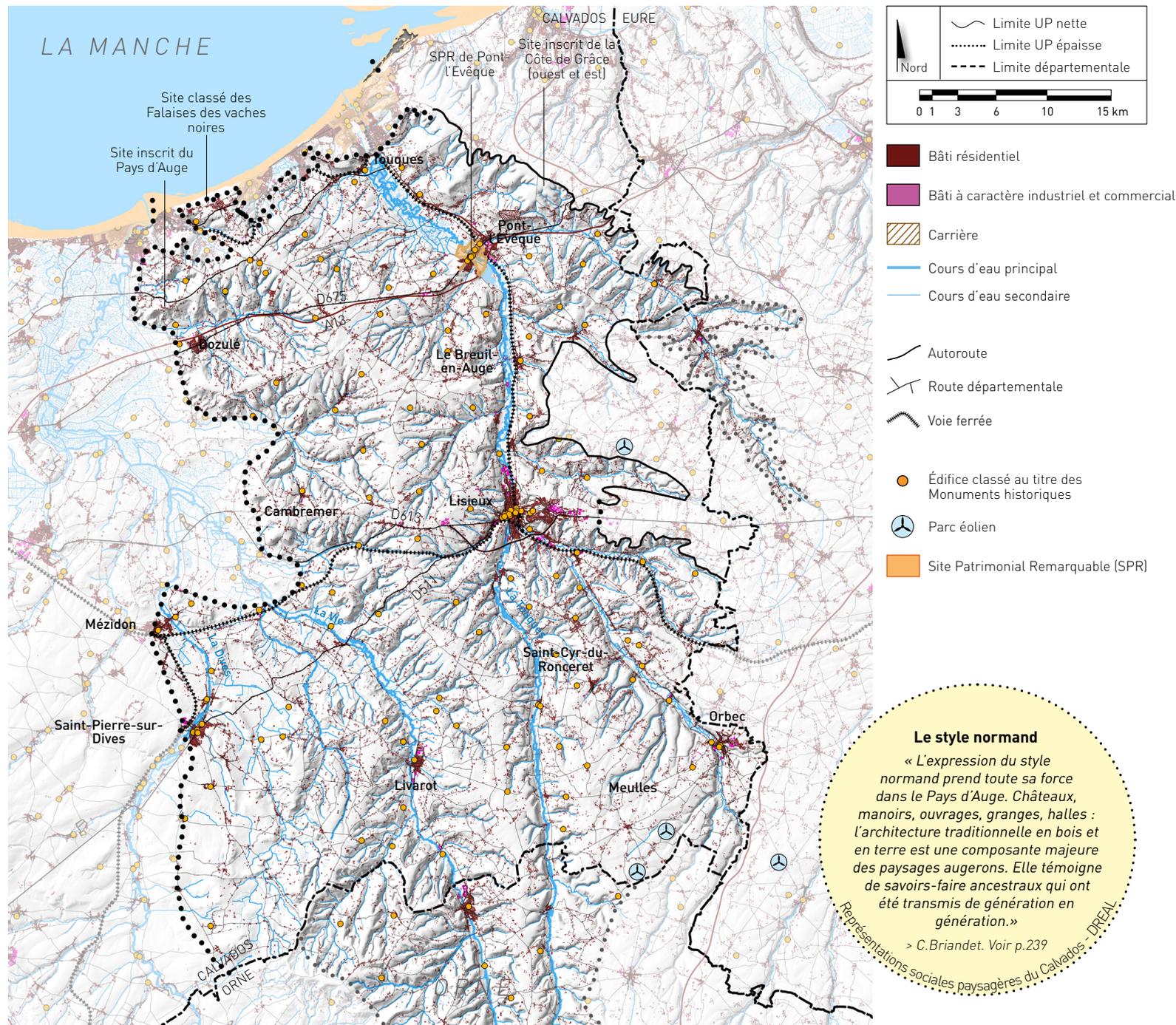
Du paysage à l'assiette, une renommée nationale

« Le Pays d'Auge est l'un des deux foyers de production du Calvados. Livarot, Pont l'Évêque, Camembert,... sont des appellations très réputées au pays des fromages et au-delà. »

> C. Briandet. Voir p.239

Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL

Progression des cultures céréalières sur les plateaux, sous l'influence de la plaine de Caen et du plateau du Lieuvin.



Les paysages du Pays d'Auge sont caractérisés par un habitat dispersé sur l'ensemble du territoire (plutôt sur les coteaux) et par trois grandes villes (dans les fonds de vallées). La dimension patrimoniale de cette unité paysagère est expliquée par la qualité, l'homogénéité et la densité du patrimoine architectural : maisons à pans de bois, châteaux et manoirs et édifices religieux.

La pression de l'urbanisation est croissante au fur-et-à-mesure que l'on approche de la côte.

L'agglomération de Lisieux fait office de centralité dans l'unité, par sa position en fond de vallée de la Touques, à la confluence de plusieurs cours d'eau. Elle est située au carrefour des axes structurants comme la D613, D511 et la voie ferrée.

Pont-l'Évêque, au nord de l'unité, remplit ces mêmes conditions. Le nord de l'unité est également dynamisé par d'importants axes de communication (A13, D675) traversant latéralement l'unité et créant de la linéarité Ouest / Est ce qui, entraîne une pression croissante de l'urbanisation dans les villes du littoral balnéaire.

Site Patrimonial Remarquable de Pont l'Évêque

«Le centre historique de Pont-l'Évêque est concerné par les dispositions du Site Patrimonial Remarquable. C'est une zone urbaine à caractère historique regroupant de l'habitat (maisons de ville anciennes, immeubles de ville), des équipements publics, des commerces et des services. Ce tissu dense est marqué par des fronts bâtis le long des rues et des constructions avec trois ou quatre niveaux habitables. Il présente une forte valeur patrimoniale liée au bâti historique traditionnel mais également lié au bâti de la Reconstruction. L'objectif est de conserver les caractéristiques urbaines et architecturales du cœur historique de Pont-l'Évêque. Permettre une densification qui s'inscrit dans le cadre bâti existant et favoriser la vitalité commerciale et artisanale de la commune.»

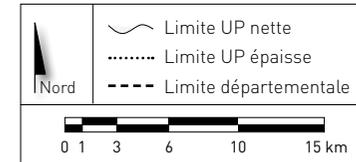
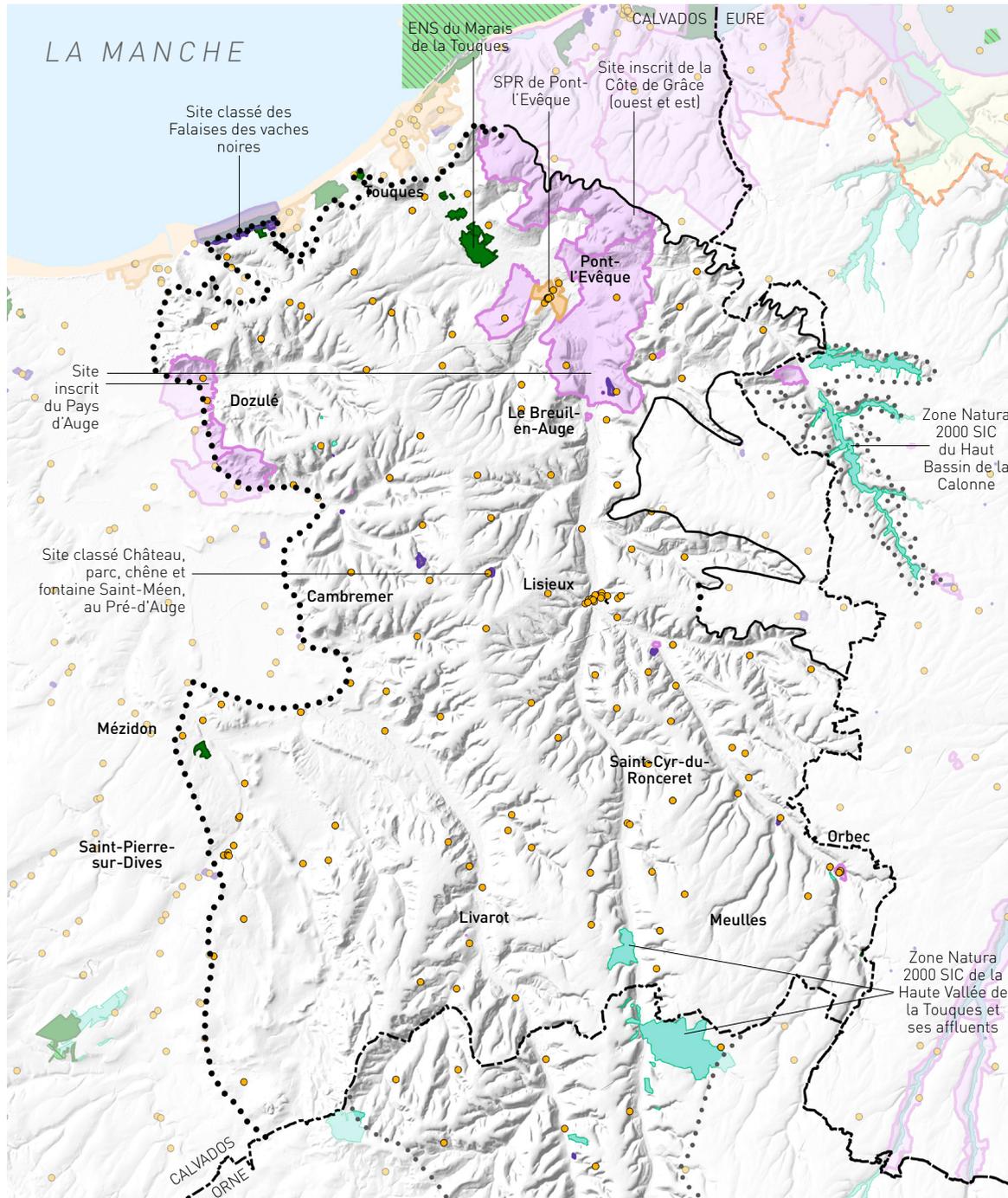
Extrait du rapport de présentation du ZPPAUP.

Le style normand

« L'expression du style normand prend toute sa force dans le Pays d'Auge. Châteaux, manoirs, ouvrages, granges, halles : l'architecture traditionnelle en bois et en terre est une composante majeure des paysages augerons. Elle témoigne de savoirs-faire ancestraux qui ont été transmis de génération en génération. »

> C. Briandet. Voir p.239

Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL



LÉGENDE

- Édifice classé au titre des Monuments historiques
- Site classé
- Site inscrit
- Site Patrimonial Remarquable
- Limite du Parc Naturel Régional Boucles de la Seine Normande
- Réserve Naturelle Nationale
- Espace naturel sensible
- Zone Natura 2000 (Site d'Intérêt Communautaire)
- La Manche
- Sable
- Rochers

Site classé Château, parc, chêne et fontaine Saint-Méen, au Pré-d'Auge

« En juin 1943, l'administration des Beaux-Arts, soucieuse de préserver ce paysage typique du pays d'Auge, classe parmi les sites le château avec son parc et les prairies où coule la source jusqu'au ruisseau des Vattiers au fond du vallon. (...) Dans l'enceinte circulaire, un chêne vigoureux, ombrage le tronc mort de son ancêtre où sont encore accrochés les linges des pèlerins. La fontaine est matérialisée par une petite pyramide de pierre percée d'une porte.»

<https://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/SITES/14018f.pdf>

Site inscrit du Pays d'Auge

« Afin de préserver le caractère pittoresque des paysages augerons, la Côte de Grâce ouest est inscrite parmi les sites en novembre 1972 (voir site 14100). Cette mesure est complétée, en octobre 1974, par l'inscription du Pays d'Auge et celle de la Côte de Grâce Est en juillet 1976. Les deux vallées de la Touques et de la Calonne sont parcourues de voies routières très passagères : l'axe Lisieux-Deauville et surtout l'autoroute de Normandie. Protégé pour contenir les excès d'une fréquentation touristique accrue, le site a conservé ses qualités paysagères.»

<http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/SITES/14102f.pdf>

Site inscrit de la Côte de Grâce

« Afin de préserver le caractère pittoresque de la Côte de Grâce, un vaste territoire est inscrit parmi les sites en novembre 1972. Le paysage formé par les coteaux boisés est un élément important du site. Ils longent le rivage et forment un écrin vert à la ville d'Honfleur. Les pentes sont progressivement grignotées par l'habitat et leur préservation est essentielle pour masquer l'urbanisation des plateaux et conserver tout le charme de ce littoral. Des mesures de protection au titre des sites devraient prochainement être mise en œuvre afin d'assurer leur sauvegarde.»

<http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/SITES/14100f.pdf>

RÉSULTATS DES ATELIERS : SÉRIE 1

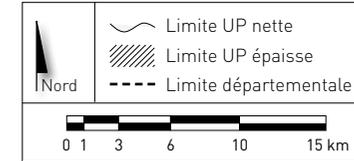
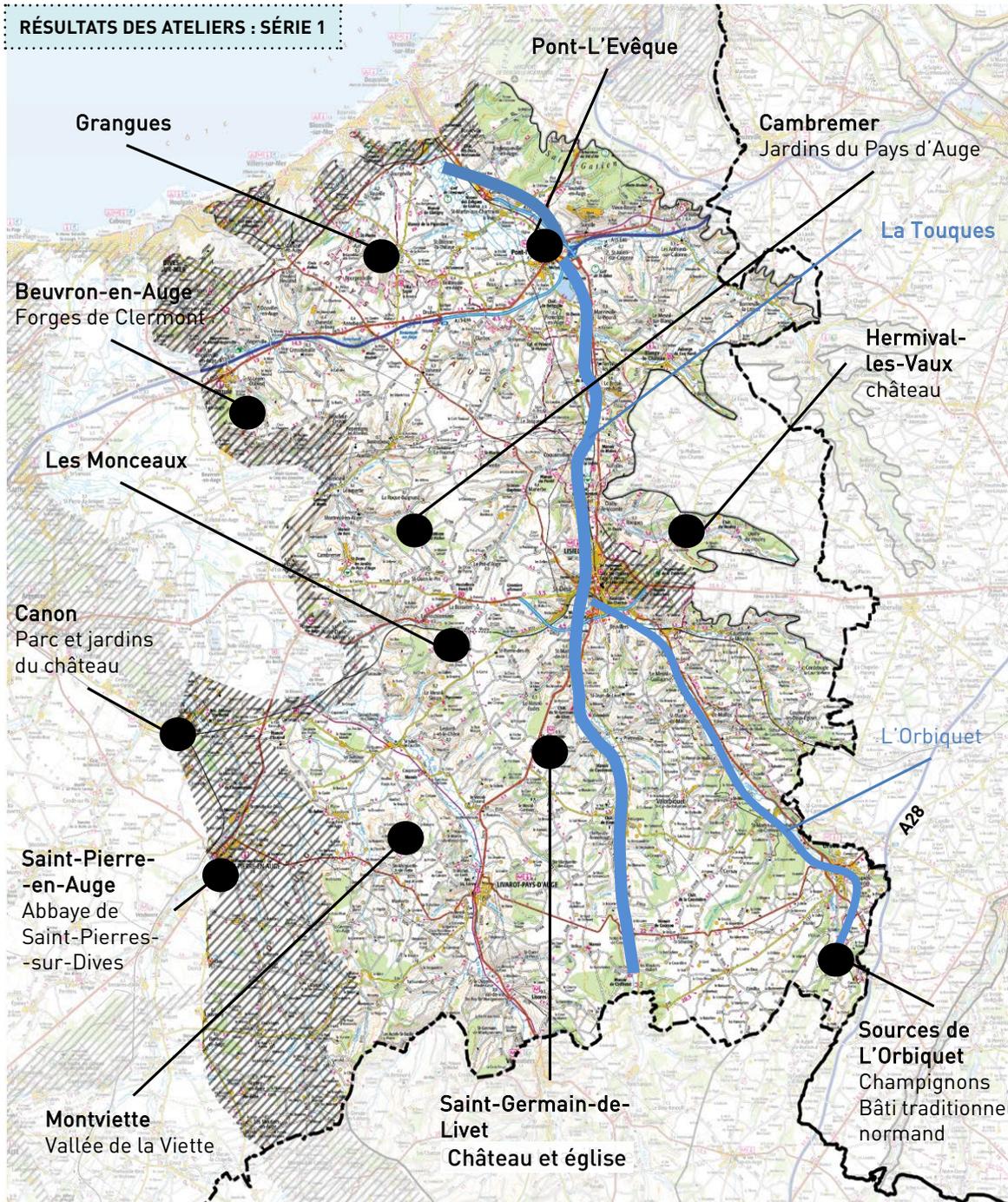


Planche 1. Caractéristiques de l'unité paysagère

Éléments remarquables et ponctuels reconnus localement (localisation et dénomination)

● Lieux

Axe structurant le paysage

- Réseau routier
- Réseau hydrographique
- Autres (ligne THT, ligne de crête, voie ferrée...)
- Limites administratives départementales

Les éléments structurants et ponctuels reconnus

Dans les discours des participants entendus au cours des différents ateliers, la caractérisation locale des paysages de cette unité paysagère, s'organise sur l'identification de trois catégories d'éléments caractéristiques :

- Le patrimoine bâti** pour son identité architecturale rurale comme par exemple, les villages de Brucourt pour son monastère, Clermont avec sa chapelle, Beaufour-Druval avec son église et sa ferme manoir, le village pittoresque de Beuvron en Auge ;
- Le patrimoine faunistique, naturel et domestique, directement lié aux marais**, avec Janville et sa réserve ornithologique où peuvent être vus des cigognes et d'autres oiseaux migrateurs (mis en scène dans le film de Perrin), la zone Natura 2000 du marais de Vimont aujourd'hui asséché. Ici peuvent également être ajoutées les évocations liées aux **animaux domestiques**, bovins et équins avec respectivement des lieux comme la ferme du Hôme et le haras à Varaville, le pôle équin du site d'enseignement vétérinaire du CIRALE à Goustranville.
- Les points de vue paysagers** sur les marais ou sur la Plaine de Caen, répartis le long de la limite ouest de l'unité paysagère.

Exercice du photolangage :

Des trois représentations iconographiques présentées, le choix des participants s'est plutôt porté sur les photos n°3,

« Bien qu'il ne s'agisse pas d'une vache normande » précise un participant.

« Et c'est bien ce qu'il manque dans les photos » complète-t-il.



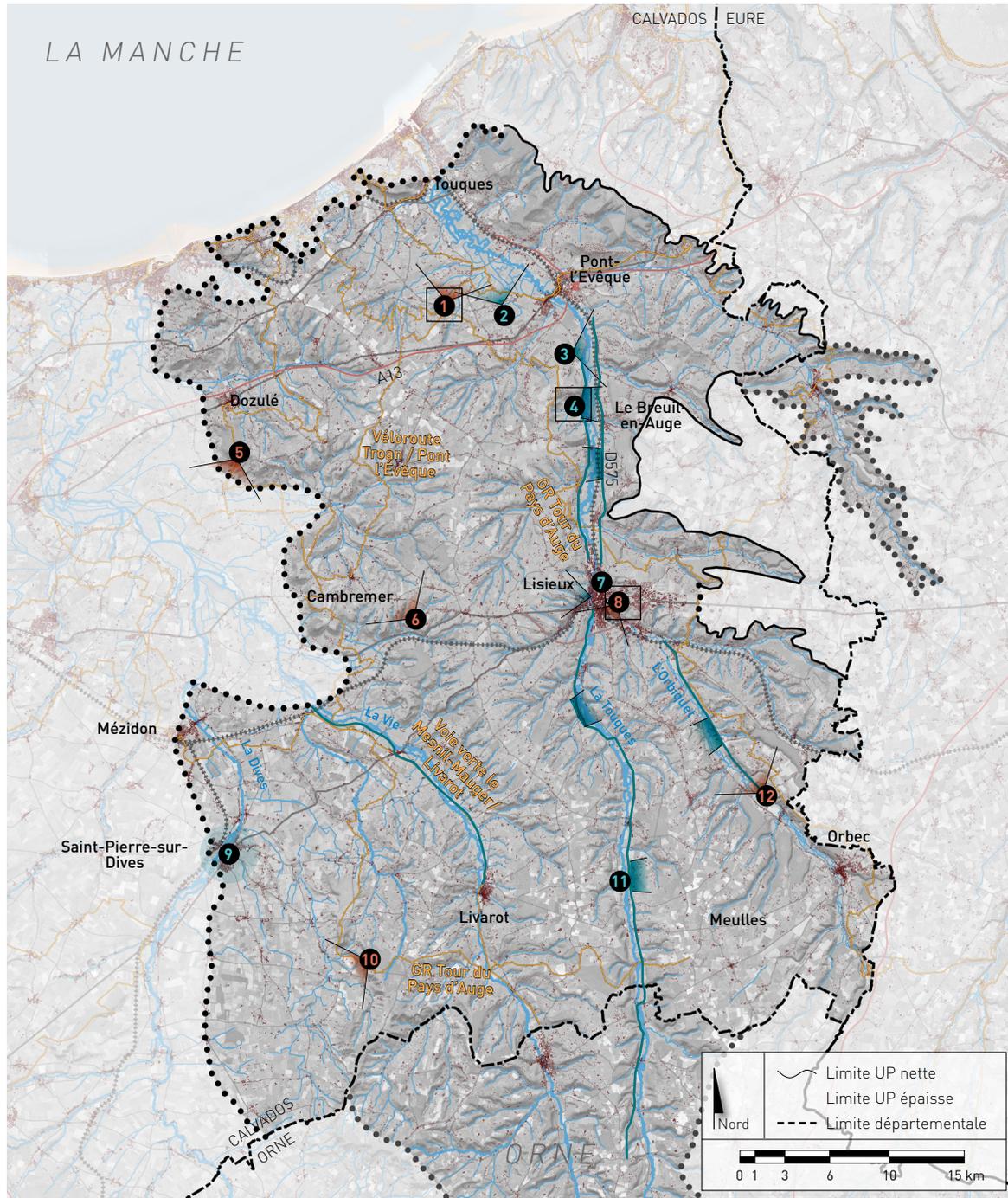
1
Façades à colombage, à Beuvron-en-Auge. Calvados Tourisme.



2
Pommiers en fleurs, en pays d'Auge. Ministère Culture N. Le Boyer.



3
Pâturage au bord de la Touques, 1884 Eugène Boudin.



- ① Belvédère de Beaumont-en-Auge
- ② Le marais de la Touques depuis Reux
- ③ Panorama champêtre de Pierrefitte-en-Auge
- ④ Route départementale D48
- ⑤ Beuvron-en-Auge, depuis le haut du coteau près de la chapelle St-Michel de Clermont-en-Auge (site inscrit)
- ⑥ Le sud du marais de la Dives depuis la D613 (Michelin, 2024)
- ⑦ Les berges urbanisées de la Touques
- ⑧ Le balcon de la basilique Saint-Thérèse
- ⑨ Le château de Carel : ensemble bâti de qualité entouré d'un vaste verger (site classé)
- ⑩ La plaine de Caen depuis le haut du coteau (Le Billot)
- ⑪ Panorama sur un versant de pommiers
- ⑫ La vallée de l'Orbiquet vers Lisieux, Saint-Martin-de-Bienfaite (Michelin, 2024)

Itinéraires paysagers remarquables

- Route paysagère
- Sentier de randonnée (GR et GRP)

Points de vue

- Point de vue profane (identifié au cours des ateliers et des sessions de terrain)
- Point de vue institutionnalisé (IGN, Michelin, offices du tourisme, ...)
- Point de vue illustré pages suivantes

Les points de vue remarquables et les routes paysagères sont l'expression symbolique de la préoccupation d'un territoire pour les questions de paysage.

D'une part, par **la qualité des points de vue** et des routes paysagères, de leurs aménagements, leurs ouvertures ou encore leur lisibilité. D'autre part, pour **ce qu'ils donnent à voir**, pour la qualité des paysages offerts à la lecture des observateurs, qu'ils soient habitants, usagers quotidiens ou visiteurs.

Les points de vue remarquables, pour la plupart existants et identifiés depuis fort longtemps, sont en quelques sortes les sentinelles de la qualité paysagère, témoins des changements du territoire et **révélateurs de l'attention** qui leur est portée ou des enjeux sociétaux et questionnements actuels.

Ils sont aussi des **vecteurs de conscience paysagère** et permettent de véhiculer **la culture du paysage**, par la confrontation des observateurs aux questions que posent les paysages révélés.

Les points de vue remarquables et les itinéraires paysagers existent sous différentes formes. Ce chapitre en fait état sans être exhaustif. Ils ont été recueillis à partir de sources diverses :

Points de vue

- Institutionnalisés, identifiés sur les cartes IGN, les cartes Michelin, dans les sites touristiques et les belvédères des sites inscrits ou classés, valorisés par la politique de la DREAL.
- Profanes, livrés par les participants lors des ateliers, souvent officieux et résultant d'une connaissance dite « profane » des paysages, et repérés par les paysagistes lors des visites de terrain et les campagnes d'observation.

Routes paysagères

- Les sentiers de randonnées, reconnus et institutionnalisés, identifiés par les cartes IGN (GR et GRP),
- Les voies aménagées et identifiées dans les documents d'urbanisme, comme les vélos-routes et les « itinéraires paysagers »,
- Les itinéraires repérés par les paysagistes lors des visites de terrain et les campagnes d'observation.

LES VUES EMBLÉMATIQUES SUR LES PAYSAGES AUGERONS

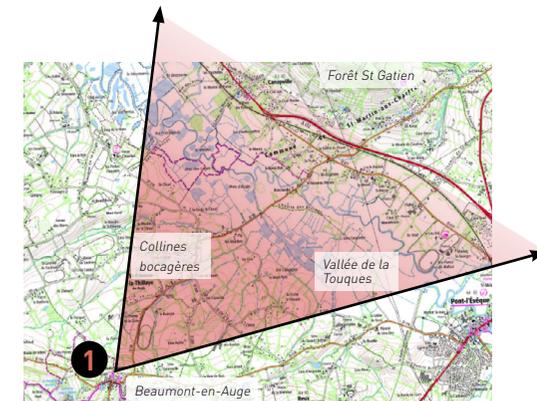
1 Belvédère de Beaumont-en-Auge



Le village de Beaumont-en-Auge offre une situation privilégiée pour observer les paysages augerons, un balcon sur le marais, culminant à 90m d'altitude offrant un panorama remarquable pour découvrir leur qualité.



Construit comme une avancée ou passerelle suspendue au dessus de la vallée de la Touques, ce belvédère, inscrit dans les itinéraires touristiques du Pays d'Auge et même du Calvados, est installé au cœur d'un village de caractère, composé d'un ensemble de maisons typiques augeronnaises.



LES VUES EMBLÉMATIQUES SUR LES PAYSAGES AUGERONS

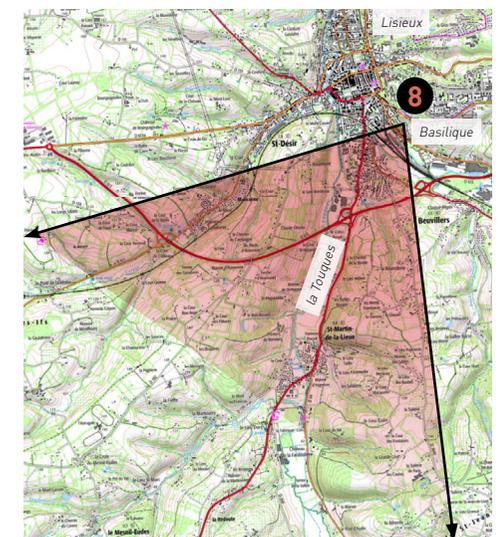
8 Le balcon de la basilique Sainte-Thérèse



La basilique Sainte-Thérèse de Lisieux est située sur le coteau ouest de la Touques, une situation stratégique et privilégiée pour observer les paysages urbains de Lisieux et ses environs bocagers.



La basilique est un des lieux les plus connus et les plus fréquentés du Calvados. Ce lieu de pèlerinage accueillant des milliers de visiteurs tous les ans est situé sur un balcon paysager remarquable mais l'accès à la vue n'est pas ou plus valorisé. Il est même condamné aujourd'hui.



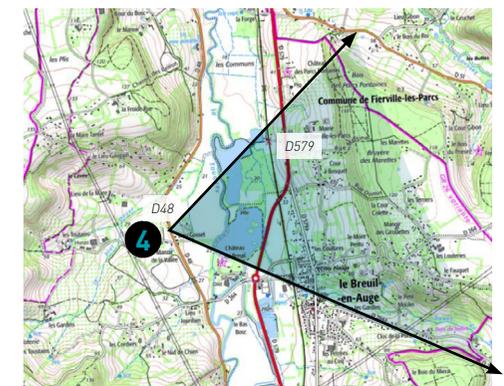
ITINÉRAIRES PAYSAGERS DANS LES VALLÉES DE LA TOUQUES ET DE L'ORBIQUET

4 La route départementale D48, à l'ouest de la vallée de la Touques



Les trois vallées structurantes du pays d'Auge : la Touques, l'Orbiquet et la Vie sont orientées Sud / Nord et sont longées par des routes légèrement surélevées qui constituent des itinéraires stratégiques pour apprécier les paysages augerons. Aucun belvédère spécifique n'est aménagé mais une succession de fenêtres s'offre aux visiteurs et donne à voir les paysages de prairies, de bocage, et de vergers, ainsi que les silhouettes villageoises et les fermes à colombage isolées. La covisibilité entre les versants est structurante dans la lecture des paysages. Souvent les routes de part et d'autre du cours d'eau sont parallèles.

Ici il s'agit de la D48 dans la vallée de la Touques.





C

STRUCTURES PAYSAGÈRES

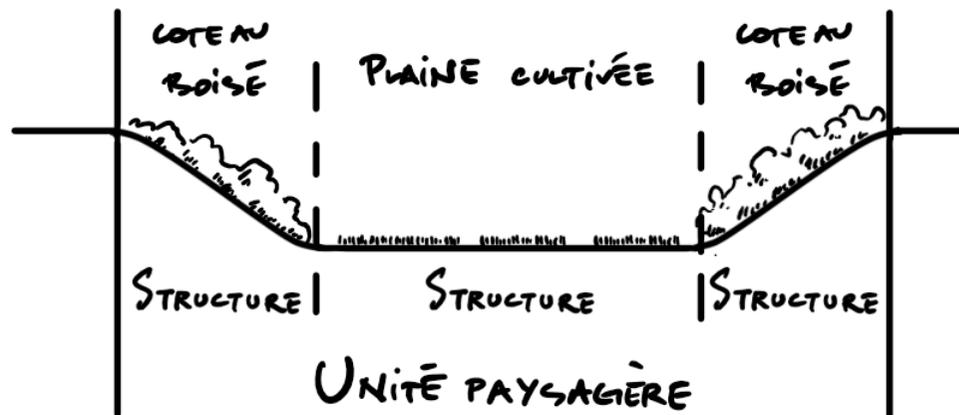
Saint-Martin-aux-Chartrains.

L'ORGANISATION DES PAYSAGES ET DE LEURS ÉLÉMENTS

• Structures paysagères :

« Les structures paysagères désignent les systèmes formés par les éléments de paysage. Les interrelations entre ces éléments peuvent être matérielles ou immatérielles, supportées par des liens fonctionnels, topographiques ou symboliques. Les structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage. Les structures paysagères revêtent une grande importance, car c'est sur elles que porte l'action publique. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016.
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



La définition des structures paysagères permet de comprendre leur organisation et leur dimension systémique.

Les structures, contrairement aux composantes, sont transversales, c'est-à-dire qu'elles peuvent croiser différents éléments, géographiques et anthropiques. Par exemple, dans le Calvados, le bocage représente une des structures récurrentes. Il peut s'agir de plateaux bocagers, de vallées bocagères, ou encore de prairies bocagères. Dans ce cas, la structure paysagère est une partie ou sous-partie de territoire.

Mais il peut également s'agir d'un système d'éléments, comme un réseau de routes plantées ou de chemins creux, éléments très présents dans le Calvados.

Les unités sont donc définies par leurs différentes structures paysagères, qui les rendent singulières et cohérentes.

Cependant, les structures paysagères peuvent constituer la limite entre deux unités paysagères et être partagées entre chacune d'elle, appartenir à l'une autant qu'à l'autre. Elles représentent alors une limite épaisse, comme définie dans le chapitre sur les limites paysagères.

PLATEAUX, VALLÉES ENCAISSÉES ET VILLES PATRIMONIALES

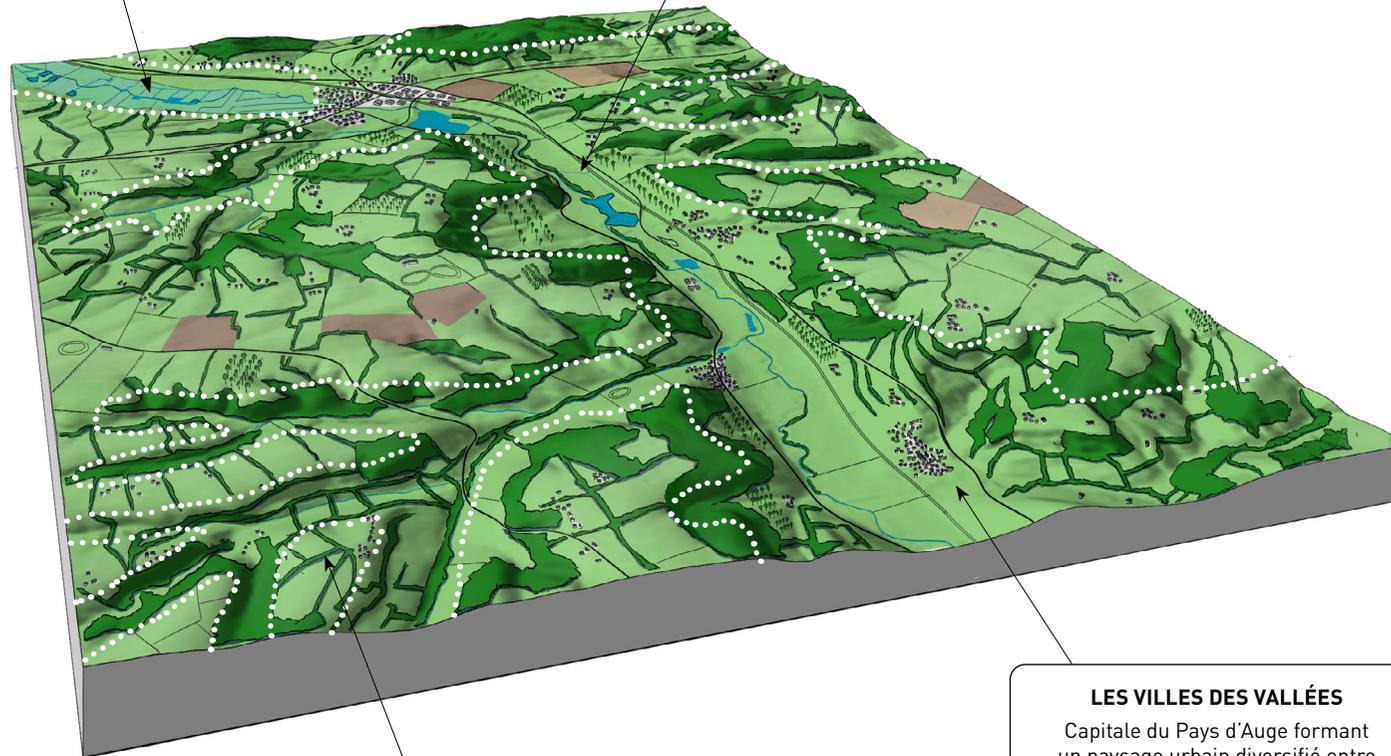
L'unité paysagère des plateaux et vallées encaissées du Pays d'Auge présente quatre grandes structures paysagères.

On peut donc distinguer les quatre structures suivantes :

- Les plateaux bocagers
- Les vallées encaissées
- Les villes des vallées
- Le marais de la Touques

LE MARAIS DE LA TOUQUES
Les zone humides de la basse vallée de la Touques, paysage patrimonial de grande valeur environnementale préservé et convoité

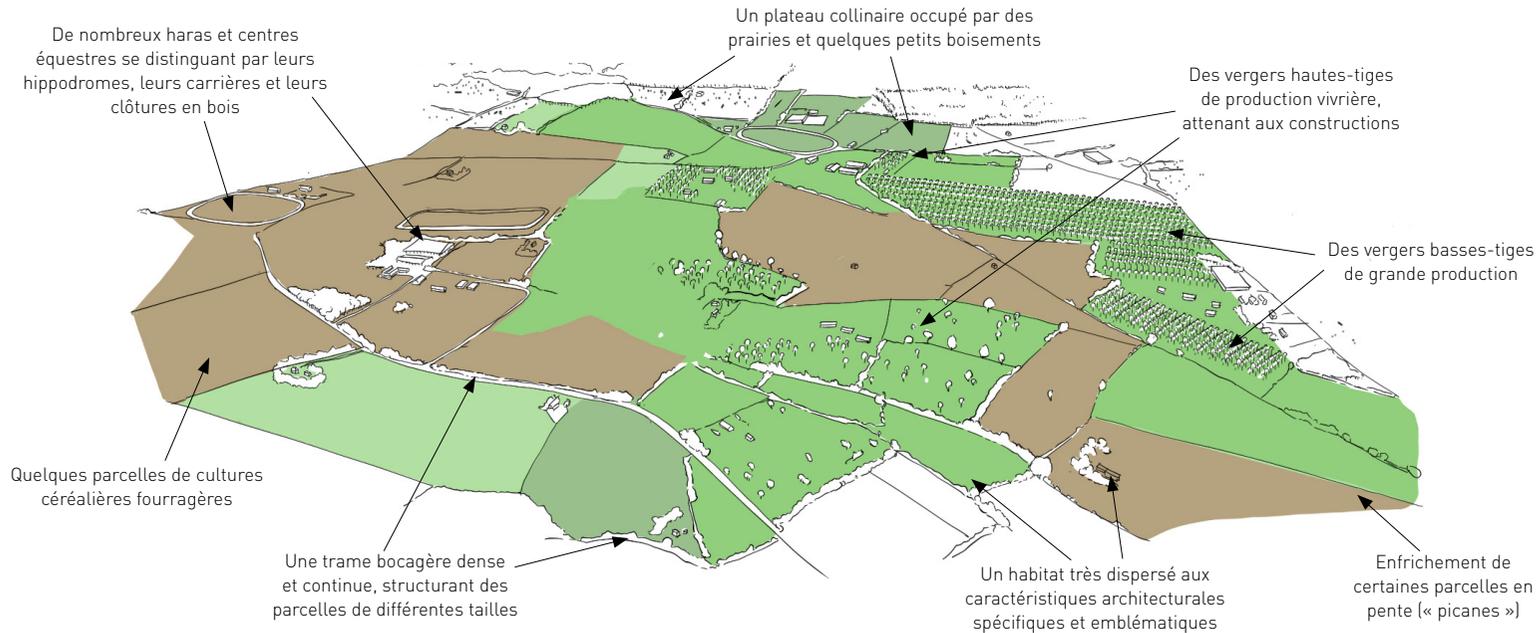
LES VALLÉES ENCAISSÉES
Un réseau de vallées herbagères aux paysages symboliques étagés, entre homogénéité et diversité



LES PLATEAUX BOCAGERS
Des paysages prairiaux bocagers et arboricoles à l'habitat dispersé de style normand

LES VILLES DES VALLÉES
Capitale du Pays d'Auge formant un paysage urbain diversifié entre ville sanctuaire patrimoniale, ville reconstruite et extensions récentes résidentielles et commerciales

LES PLATEAUX BOCAGERS



DES PAYSAGES PRAIRIAUX BOCAGERS ET ARBORICOLES EMBLÉMATIQUES

La grande majorité des paysages du Pays d'Auge est structurée par des plateaux bocagers. Ces paysages prairiaux sont striés par un bocage dense constitué principalement de chênes et de frênes.

Même si la trame bocagère couvre la quasi totalité du territoire, les ambiances paysagères sont diversifiées. Cette diversité est étroitement liée aux ondulations des plateaux créés par le réseau hydrographique et par l'activité économique agricole et touristique :

- Les paysages confidentiels de prairies bocagères sont composés d'une géométrie de prairies pâturées, et de vergers entourés de haies arborées formant un écrin. L'élevage bovin dynamique sur le territoire participe à maintenir la qualité intrinsèque des paysages. Les vergers traditionnels, les plus anciens sont de hautes tiges et créent des ambiances calfeutrées intimes sous les houppiers, laissant des vues ouvertes sur l'horizon. Ces vergers sont situés à proximité des habitations. Cependant sur le plateau l'essentiel des vergers sont de basses tiges, créant une impression de fermeture du paysage et une ambiance plus productive et industrielle.

- Les paysages soignés et prestigieux des haras, composés de prairies entretenues cerclées de lisses en bois ou clôtures électriques, sont devenus aujourd'hui des paysages emblématiques du Pays d'Auge. Les haies ne font plus partie de la carte postale et c'est regrettable. Ces clôtures, en remplacement progressif du bocage, marquent la limite de la parcelle mais n'obstruent pas les vues.

UNE FORTE TYPICITÉ ARCHITECTURALE

Les plateaux bocagers sont ponctués de constructions dispersées, au caractère patrimonial. L'architecture augeronne encore préservée offre une renommée pour le territoire. Les maisons construites de briques et de pans de bois, recouvertes de tuiles carrées, sont dispersées sur les secteurs de plateaux et constituent une grande valeur patrimoniale pour le territoire. Le territoire oscille entre petits chefs lieux et fermes isolés. Les fermes se localisent en haut ou milieu des pentes à l'amont des vallons sur toutes les pentes à l'aval. Les bourgs occupent des têtes de vallons ou les rebords de plateaux.



◀ Paysage emblématique du Pays d'Auge. Le Mesnil-Germain, route départementale RD47b. Maison à pans de bois, torchis, soubassement en brique et toit de tuiles plates, pré-verger de pommiers pâturé par des vaches normandes.

Plateau ondulé par les micro-vallons qui affluent vers les vallées encaissées à Danestal: prairies, vergers, habitat dispersé, résidentiel et agricole, haies bocagères, boisements couronnant les collines, minces ripisylves indiquant les cours d'eau. ▼



LES PLATEAUX BOCAGERS



Les paysages des plateaux bocagers sont structurés par la trame bocagère qui dessine le parcellaire, composée principalement de chênes et de hêtres. En hiver, on perçoit les différents plans formés par les prés, pâturés ou fourragers, plus difficiles à lire aux périodes de feuillaison des arbres, donnant l'impression d'un territoire très boisé. Le Torquesne.



De la trame bocagère constituée de feuillus émergeant parfois les cimes des boisements de résineux, interpellant par le contraste qu'il crée dans les paysages augerons. La Croix d'Heuland.



Exploitation et petite parcelle fourragère entourée de chemins creux. St-Pierre-Azif.



Haras aux parcelles clôturées, jouant du paysage en s'appuyant sur son verger. St-Pierre-Azif.



Sur les franges orientales de l'unité, proche du Lieuvin, les paysages revêtent des caractéristiques nuancées : la brique est davantage employée dans la construction, la trame bocagère est très réduite, les parcelles s'agrandissent considérablement au profit des cultures de grande production et les éoliennes jalonnent l'horizon. Le Breuil-en-Auge.



DES PAYSAGES CONTRASTÉS ENTRE LE NORD ET LE SUD

L'unité paysagère du Pays d'Auge s'étend sur un vaste territoire d'environ 1000 km². Les caractéristiques paysagères décrites précédemment sont homogènes sur l'ensemble du territoire mais certains contrastes notables entre le nord et le sud sont à souligner.

Ces différences sont étroitement liées à l'attractivité des territoires (proximité de l'autoroute et du littoral) et à la topographie (plane sur les plateaux au sud).

Concernant l'urbanisation, la partie nord est très attractive (proximité avec le littoral, avec Paris par l'A13, les constructions résidentielles récentes et réhabilitation architecturale) alors que la partie sud semble en perte de dynamisme (vacance commerciale).

Concernant l'activité agricole, la partie sud des plateaux présente une culture céréalière dynamique. Le plateau sud vers Meulles est une illustration des paysages façonnés par les grandes cultures céréalières, sans bocage.

Cette partie sud du territoire est aussi façonnée par les éoliennes qui jalonnent les paysages, forment des éléments repères dans le sud du Calvados et modifient l'image traditionnelle du Pays d'Auge.

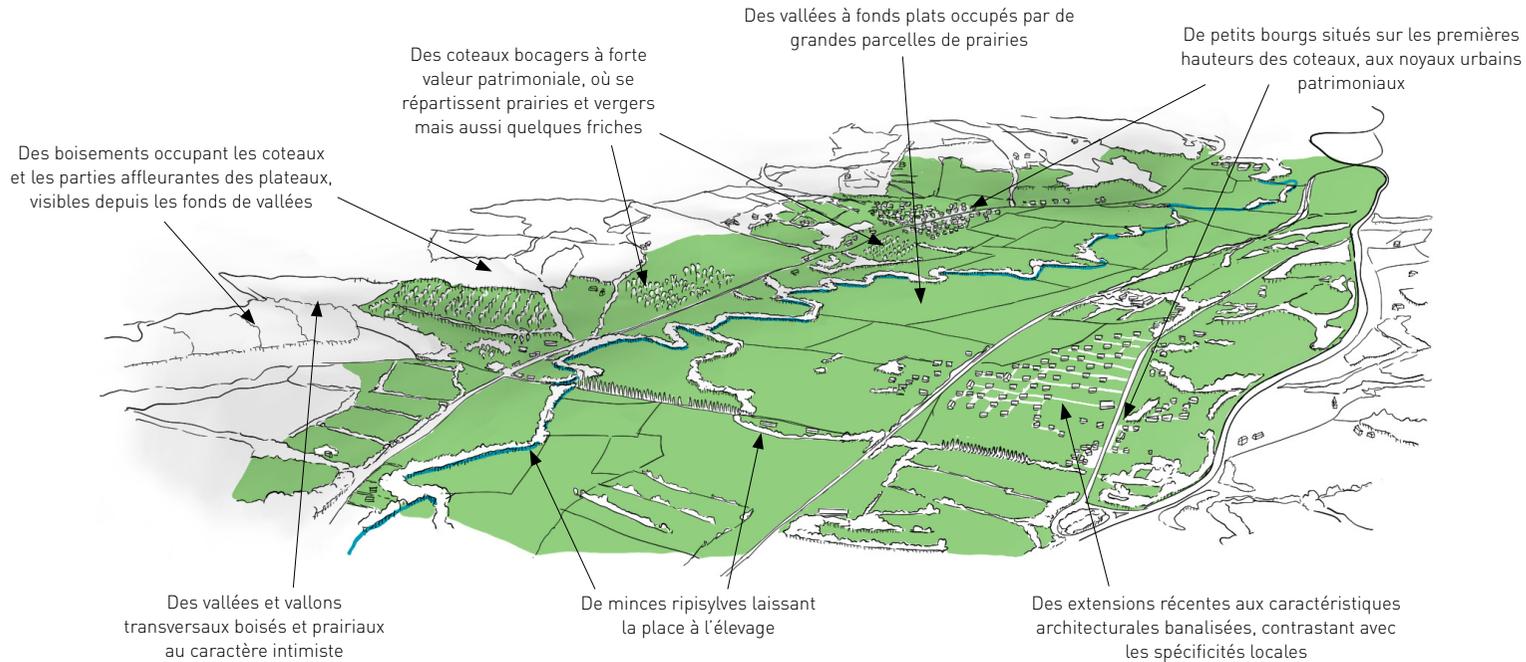
Les chevaux du Pays d'Auge

«Si la Normandie est la terre du cheval par excellence, le pays d'Auge en est son berceau» Ouest-France (17.08.18). La très grande croissance de l'activité d'élevage équin modifie peu à peu les paysages augerons (pose de clôtures et d'abris à chevaux, création de haras, etc.).

> C. Briandet. Voir p.239

Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL

LES VALLÉES ENCAISSÉES



La vallée de la Vie présente des paysages dynamiques aux caractéristiques locales affirmées. Les coteaux sont entièrement composés de prairies bocagères sur lesquels se sont dispersées les constructions et le fond de vallée de prairies plus ouvertes, souvent séparées par de simples clôtures. Canapville.



Une des séquences boisées de la vallée de la Touques. En amont de Lisieux, les paysages témoignent d'un certain abandon, marqués par les friches et des bourgs peu développés. En aval de Lisieux, les paysages sont plus dynamiques, les vergers plus nombreux et les bourgs plus développés, bien que l'habitat reste largement dispersé. Les Moutiers.

LES GRANDES VALLÉES HERBAGÈRES ET LEURS PETITES VALLÉES AFFLUENTES

La deuxième structure paysagère de l'unité correspond aux paysages de vallées, organisés en réseau :

- Les **grandes vallées structurantes orientées nord sud** qui se jettent dans la mer offrent des paysages au caractère patrimonial et constituent les **cartes postales du Pays d'Auge**, voire du Calvados.

Il s'agit des **vallées de la Touques, de la Vie et de l'Orbiquet** (affluent de la Touques)

Ces trois grandes vallées présentent des paysages encaissés délimités par des **coteaux boisés et plantés** s'élevant à 80m environ et caractérisés par des **fonds larges et plats principalement pâturés**.

Un réseau de **petites vallées encaissées transversales boisées**, à caractère intimiste constitue une grande richesse paysagère et environnementale.

L'ensemble de ces vallées présente des **effets de covisibilité structurants**, autant au niveau bâti qu'au niveau des cultures, prairies et boisements. L'habitat dispersé installé sur les coteaux principalement, est visible de partout.

Les routes de chaque côté des rivières et les voies vertes en fond de vallées constituent des **itinéraires paysagers remarquables**.

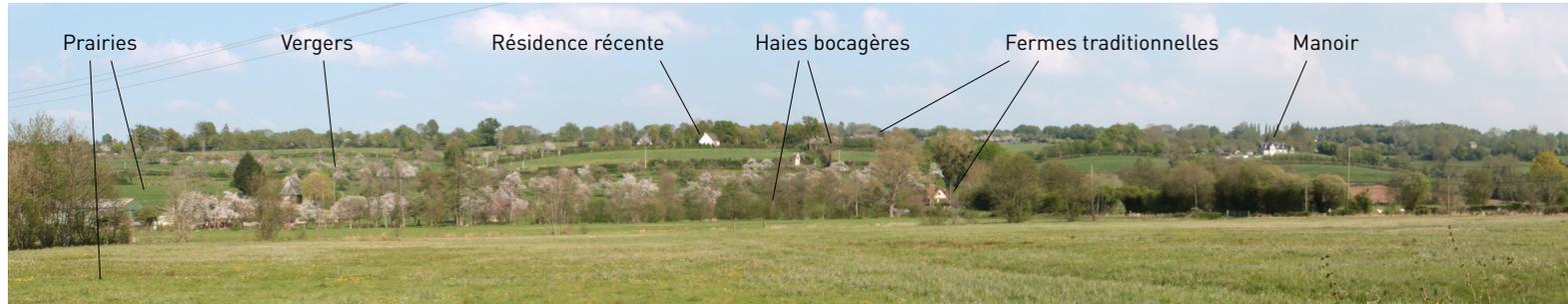
Patrimoine bâti du Pays

« En dehors des édifices religieux, tous les bâtis "font" patrimoine aujourd'hui. Des halles aux maisons de village, des fabriques aux fermes, des manoirs et hangars, le style normand revêt un caractère authentique très marqué. Le contexte vallonné et bocager des bâtis isolés contribue à les mettre en scène dans la campagne augeronne ».

> C. Briandet. Voir p.254

Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL

LES VALLÉES ENCAISSÉES



Paysage très spécifique de la vallée de la Touques en aval de Lisieux : nombreux prés-vergers de hautes-tiges formant une mosaïque avec les prairies pâturées et fourragères, structurés par la trame bocagère et quelques boisements sur les plateaux, ponctués de nombreuses constructions patrimoniales, fermes et manoirs. Coquainvilliers



◀ Dans les vallées secondaires, les pré-vergers pâturés attenants aux petits bourgs et hameaux traditionnels ou aux exploitations isolées, produisent le caractère bucolique des paysages et leurs ambiances intimistes, éléments fondateurs de la « carte postale augeronne ». Les Authieux-Papion.



Saint-Julien-le-Faucon, bourg typique du Pays d'Auge. Brique, pans de bois et clocher revêtu d'ardoises marquent l'architecture locale.



À Pont-l'Évêque, située sur la Touques, l'économie dynamique et l'opulence historique du bourg se font ressentir dans les motifs architecturaux et paysagers bien préservés dans le centre-ville.



Vallée de la Touques : prairies en fond de vallée et sur les coteaux, haras, boisements en parties hautes des coteaux, descendant du plateau, et village groupé.

LES PAYSAGES SYMBOLIQUES AUGERONS ENTRE HOMOGENÉITÉ ET DIVERSITÉ

Les paysages de vallées encaissées sont caractéristiques des paysages augerons. Ils sont composés :

- De **cours d'eau sinueux dessinés par de fines ripisylves** d'aulnes et de saules. La finesse de ces boisements rivulaires est liée à la **pression foncière agricole** dans les larges fonds de vallées augeronnes. L'entretien régulier des prairies et des ripisylves participe à créer des paysages « soignés ».

- De **vergers plantés sur les coteaux**. Traditionnellement de **haute-tige**, les vergers étaient pâturés par des vaches (**les prés-vergers**) et donc reliés aux prairies du fond de vallée. L'activité d'élevage dynamique sur le territoire façonne les paysages des fonds de vallées et des coteaux. Les **vergers plus récemment plantés en basse-tige** façonnent d'autres types de paysages sur les coteaux, plus industriels et productivistes, issus de la production de cidre et de calvados. Les **bâtiments agricoles** pour la transformation sont implantés le long des routes et autour des villages: cidreries, fromageries et coopératives laitières.

- Des **boisements**, principalement des feuillus implantés sur les hauts des versants cadrent les paysages des vallées et surplombent les prairies et les vergers.

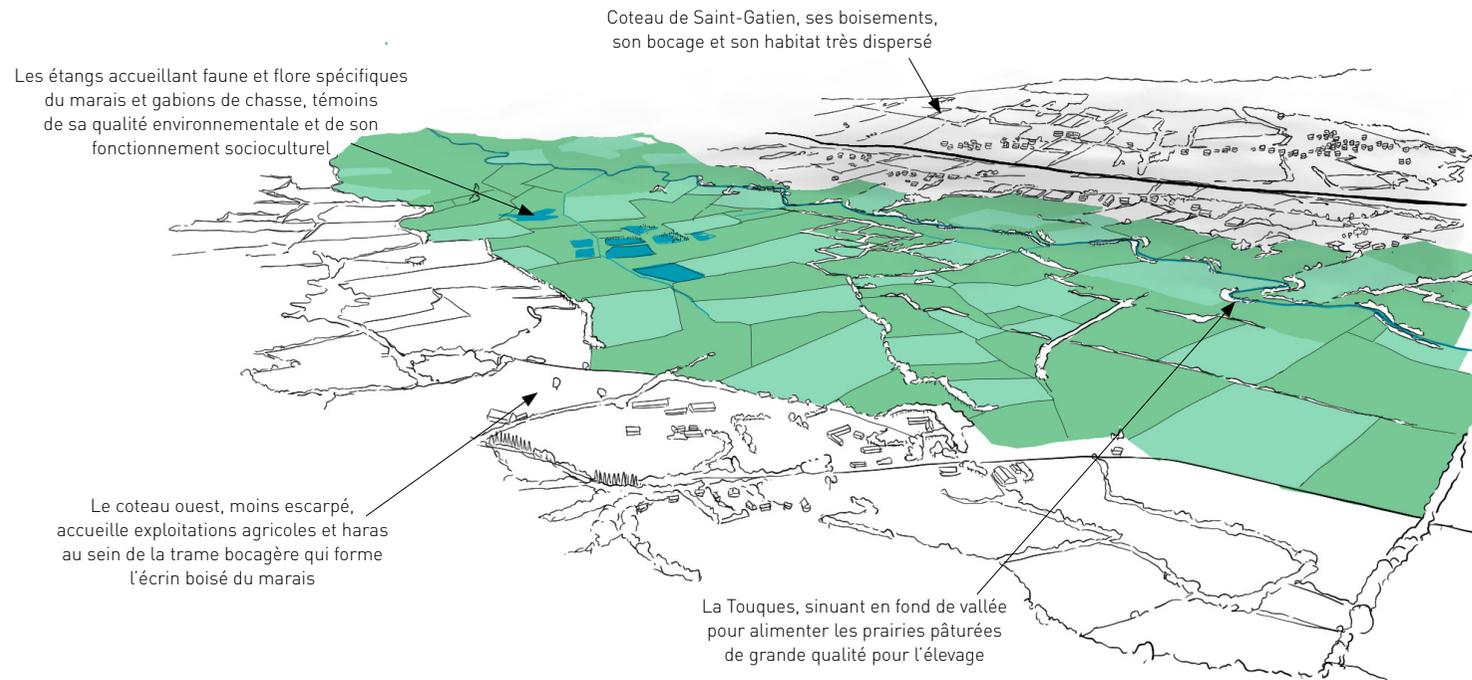
- Des **éléments patrimoniaux** ponctuent les paysages de vallées et augmentent fortement la **valeur des paysages augerons** : châteaux manoirs moulins, ponts, haras, etc.

L'HABITAT CONCENTRÉ DANS LES FONDS DE VALLÉES

A l'échelle du Pays d'Auge, l'habitat est **patrimonial** et dispersé et les villages et villes sont situés dans les vallées, **historiquement à mi-pente, vers le tiers inférieur des versants ou autour des rivières**.

L'architecture traditionnelle des villages est similaire à celle décrite pour l'habitat dispersé des plateaux. Les paysages urbains sont façonnés par les **spécificités architecturales augeronnes** (pans de bois, briques et tuiles carrées). Les villages forment un **chapelet le long des routes principales**: les départementales D579 et D64.

LE MARAIS DE LA TOUQUES



Le marais de la Touques, ses paysages ouverts de prairies inondables structurées par les méandres de la Touques et les nombreux fossés de drainage formant les limites parcellaires. À l'horizon se dressent les escarpements du Pays d'Auge, couronnés des boisements de la forêt de Saint-Gatien, accueillant les nombreuses constructions dispersées. Au bout de la vallée, les coteaux s'ouvrent pour former l'embouchure de la Touques, représentant une porte vers la mer, un des principaux points d'appel du paysage. La Ruette



Selon l'heure de la journée et le fil des saisons, le marais est plus ou moins visible, notamment lorsque la lumière se reflète sur les nombreux étangs qui occupent le fond de vallée. Pont-l'Évêque.

LA BASSE VALLÉE DE LA TOUQUES ET SON ÉCRIN BOISÉ

Dans la partie aval de la vallée de la Touques, au-delà de Pont-l'Évêque, le fond de vallée s'élargit et forme une zone marécageuse étendue sur plus de 1.5 km de large. Il s'agit d'une zone humide arrière-littorale située à l'aval d'un fleuve côtier.

Sur ce secteur la vallée présente un profil dissymétrique. Les marais sont encadrés par des versants arborés bien marqués à l'est et une pente plus douce à l'ouest. La cuesta du Pays d'Auge, couronnée par la forêt de Saint-Gatien marque l'horizon surélevé du marais.

La topographie forme un resserrement au niveau de l'embouchure de la Touques, au nord, un effet de porte vers le littoral.

UNE RICHESSE ENVIRONNEMENTALE RECONNUE, PROTÉGÉE ET CONVOITÉE

Les marais sont constitués d'une richesse écologique remarquable, un ensemble de prairies alluviales et de mares, uniques sur une surface de 1100 hectares.

Compris entre deux paysages urbanisés, Pont-l'Évêque au sud et le littoral St-Arnoult / Deauville au nord, le marais s'impose comme un espace naturel patrimonial. La grande valeur environnementale est reconnue à travers différents dispositifs de gestion et de protection :

- Espace naturel sensible départemental, d'une surface de 160 hectares
- Partie intégrée au site inscrit de la Côte de Grâce
- ZNIEFF de type 2 et de type 1

Le caractère prestigieux des paysages s'illustre aussi par les activités qui se sont installées sur les abords ou au sein du marais : golf, haras, résidences de haut standing. Le marais constitue le deuxième visage des stations balnéaires littorales de Deauville et Trouville notamment.

LE MARAIS DE LA TOUQUES



Les méandres de la Touques et les nuances de vert des herbages.

Source : Syndicat mixte du Bassin Versant de la Touques.



▲ La ripisylve de la Touques traçant son chemin au cœur des prairies verdoyantes, surplombées par le coteau et la forêt de Saint-Gatien.

L'élevage normand

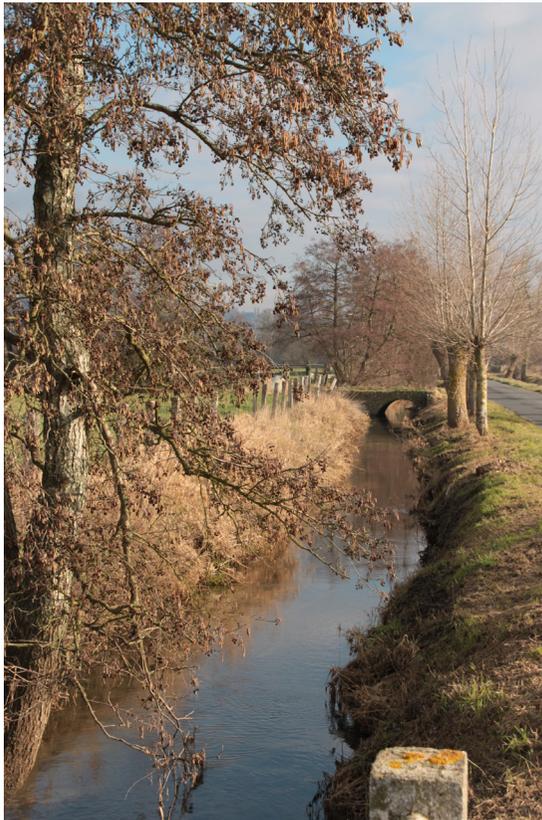
« L'élevage normand et l'hippodrome de Deauville, avec sa célèbre vente de yearlings, ont une renommée internationale. La croissance continue de la filière d'élevage (...) modifie les paysages. Les clôtures, les infrastructures, la disparition des prairies-vergers, sont les facteurs de cette transition à l'œuvre».

> Voir p.273

Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL

Le marais de la Touques constitue un élément patrimonial fort, auquel les populations sont très attachées. Cet attachement renvoie à une multitude de motifs, textures et couleurs spécifiques.

Le marais en eau. Source : Département du Calvados.



Fossés, ponts et passerelles.



Les gabions de chasse, très prisés et objet de nombreuses convoitises.



Milieus humides valorisés, supports éducatifs.

DES MOTIFS PAYSAGERS ÉVOLUTIFS ET MOUVANTS AU FIL DES SAISONS

Le marais est une grande étendue de prairies naturelles pâturées, jalonnées de mares et de roselières, un bocage d'herbage humide entouré de haies arbustives pour délimiter les pâtures des élevages bovins ou équins.

La vaste étendue du marais est traversée par un réseau de petits cours d'eau entremêlés qui serpentent, et de fossés et canaux de drainage qui trament les parcelles d'herbage.

Les paysages du marais sont ouverts et la présence de l'arbre est limitée. Les ripisylves ne sont que peu présentes.

En hiver et en période de crues la quasi totalité du marais est inondée. Les paysages deviennent blanc et s'apparentent à un grand lac.

UN MARAIS VIVANT, TRAVERSÉ ET GÉRÉ

Le marais offre une grande richesse environnementale liée aux différentes actions anthropiques qui façonnent les paysages :

- La pratique de l'élevage

« Le territoire compte deux catégories d'agriculture. Le 1er type d'agriculture est dit : agriculture « traditionnelle », avec des exploitations agricoles aux systèmes de production classiques, valorisant les produits du terroir (élevage de vaches allaitantes, laitières, arboriculture, culture céréalière et fourragère). La seconde catégorie d'agriculture est la filière équine. Le territoire possède de nombreuses infrastructures liées aux chevaux, participant au dynamisme économique et touristique ».

Conservatoire du littoral

- La pratique de la chasse

Les chasseurs entretiennent les zones humides autour de leur gabions afin de maintenir et de préserver la faune

- La randonnée-découverte et l'ornithologie

Les itinéraires piétons (sentiers et platelages bois sur pilotis), les passerelles et le parking permettent de circuler dans le marais pour découvrir les milieux naturels. Des observatoires ont été installés pour observer les oiseaux.

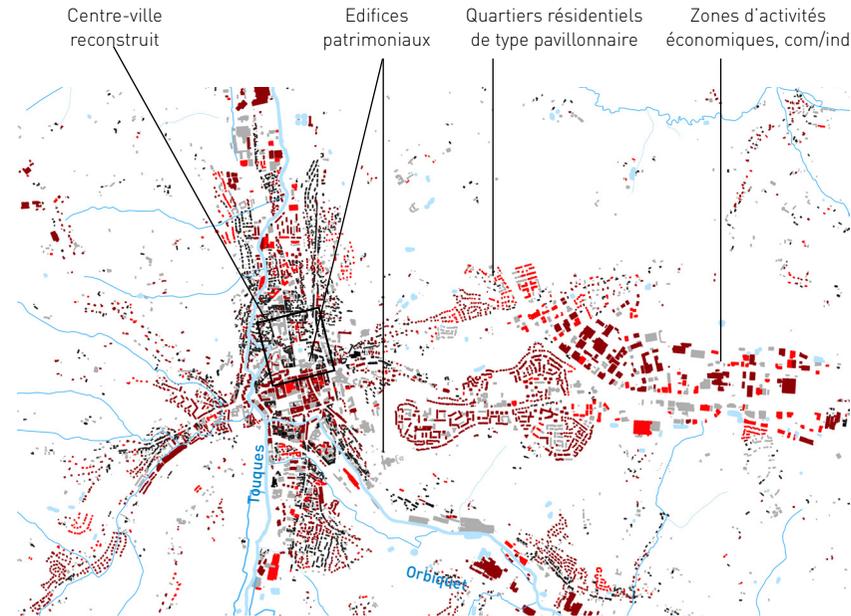
LES VILLES DES VALLÉES

La guerre dans le bocage

« Les bombardements de Lisieux sont des bombardements aériens stratégiques menés par les Alliés sur Lisieux en France pendant la Seconde Guerre mondiale, qui eurent lieu du 6 au 7 juin 1944 ».

> Voir p.249

Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL



CAPITALE AUGERONNE AU COEUR DU BOCAGE

UN SITE PRIVILÉGIÉ

La ville de Lisieux s'est implantée sur un site d'exception, à la confluence de la Touques et de plusieurs de ses affluents : l'Orbiquet, le Cirieux et le Grandain. La campagne augeronne forme un écrin bocager à la ville et offre de remarquables points de vue.

Lisieux est la deuxième ville du Calvados, capitale du Pays d'Auge et ancienne capitale du Lieuvin. Pourvue d'une gare sur la ligne Paris / Caen et traversée par la D613, la ville de Lisieux s'est développée sur un site de carrefour stratégique.

UNE VILLE SANCTUAIRE

Lisieux est une ville sanctuaire qui offre un écrin bocager remarquable aux pèlerins-marcheurs. Deuxième ville de pèlerinage en France après Lourdes, Lisieux est connue dans le monde entier grâce à Sainte-Thérèse et sa basilique qui fut l'une des plus grandes églises érigées au 20ème siècle. Le site surplombe la ville et offre des vues lointaines sur les paysages augerons.

LE PAYSAGE DANS L'HISTOIRE...

Architecture d'après-guerre

La ville de Lisieux a été détruite à 80% par les bombardements de l'été 1944. Tout le centre ville a été reconstruit excepté la cathédrale et quelques autres édifices qui ont été épargnés par les obus. Certains immeubles construits après-guerre ont connu une grande phase de réhabilitation. L'image de la ville palimpseste, qui se construit sur elle-même, est assez forte à Lisieux.

Lisieux va recevoir la médaille «ville martyre de la bataille de Normandie», remise par la Région.

Collines bocagères

La Touques

L'Orbiquet

Gare

Basilique Sainte-Thérèse

Centre-ville reconstruit

La cathédrale Saint-Pierre



Vue aérienne de la Basilique Sainte-Thérèse. Source: Calvados tourisme.

LES VILLES DES VALLÉES

La cathédrale de Lisieux

De la ville médiévale au début du XXe siècle, c'est la même image et le même effet produit : la silhouette de l'église Saint-Pierre apparaît dans l'encadrement d'une voie, l'aboutissement de la perspective des rues de Lisieux épargnées par les bombardements.

> Voir p.247

Représentations sociales paysagères du Calvados - DREAL

La cathédrale Saint-Pierre



La Touques



La cathédrale Saint-Pierre



Centre reconstruit



Église Saint-Pierre, Perspective sur les tours de l'ancienne cathédrale, 1930, M. Epron © Donation Meyer-Epron-Gueguen, Ministère de la Culture (France), Mé-diathèque du patrimoine et de la photographie, diffusion RMN-GP.



La Touques urbaine, canalisée, bordée par des arbres remarquables, des petits immeubles et des tours.



Jardin de l'Évêché Lisieux. *Source*: Guide des parcs et jardins de France.



Lisieux. Boulevard Pasteur vu de l'Est vers l'Ouest - CC BY SA 2.0 PhotosNormandie



Avenue Victor-Hugo : espace public aménagé ouvrant sur la place de la Cathédrale Saint-Pierre puis le Jardin de l'Évêché. Editions Le Moniteur

DES PAYSAGES URBAINS DIVERSIFIÉS

Une ville patrimoniale

La notoriété de Lisieux est liée à son patrimoine architectural religieux et à son positionnement, au cœur du bocage augeron. Les éléments patrimoniaux se font écho et participent à créer un paysage urbain, haut-lieu de la spiritualité : la basilique Sainte-Thérèse, le Carmel, la cathédrale Saint-Pierre, etc.

Une ville verte

L'environnement bocager formant un écrin et les nombreux espaces végétalisés (parcs, jardins et berges de la Touques) participent à créer un cadre de qualité pour les habitants de Lisieux.

Trois espaces publics majeurs structurent l'espace urbains : le jardin de l'Évêché (site classé), l'arboretum et le sentier au bord de la Touques. Ces espaces aménagés tirent profit du site de confluence de la ville, bordé par les coteaux marqués.

Un centre ville reconstruit après la guerre

Le centre-ville a été reconstruit à 80%. Les paysages urbains du centre ville sont donc relativement récents. Ils sont caractérisés par une homogénéité des immeubles en béton et en brique et de larges espaces publics ouvrant des perspectives sur les bâtiments repères sur les vallées environnantes. Une structuration géométrique qui rompt avec les ruelles médiévales d'avant les bombardements.

Des franges urbaines résidentielles et économiques

L'étendue du centre-ville est assez limitée par la topographie. Cependant, la ville s'est largement étendue ces dernières années et les paysages des franges urbaines sortent du caractère homogène de l'architecture de la Reconstruction. Ils s'étendent le long des voies, davantage en hauteur, développés sur le caractère répétitif et standardisé des zones commerciales et artisanales. Ces paysages de franges apparaissent comme «disparates». L'architecture de ces quartiers s'éloigne des caractéristiques architecturales augeronnes et participe à créer des paysages banalisés en entrée de ville et le long des axes de communication majeurs.



D

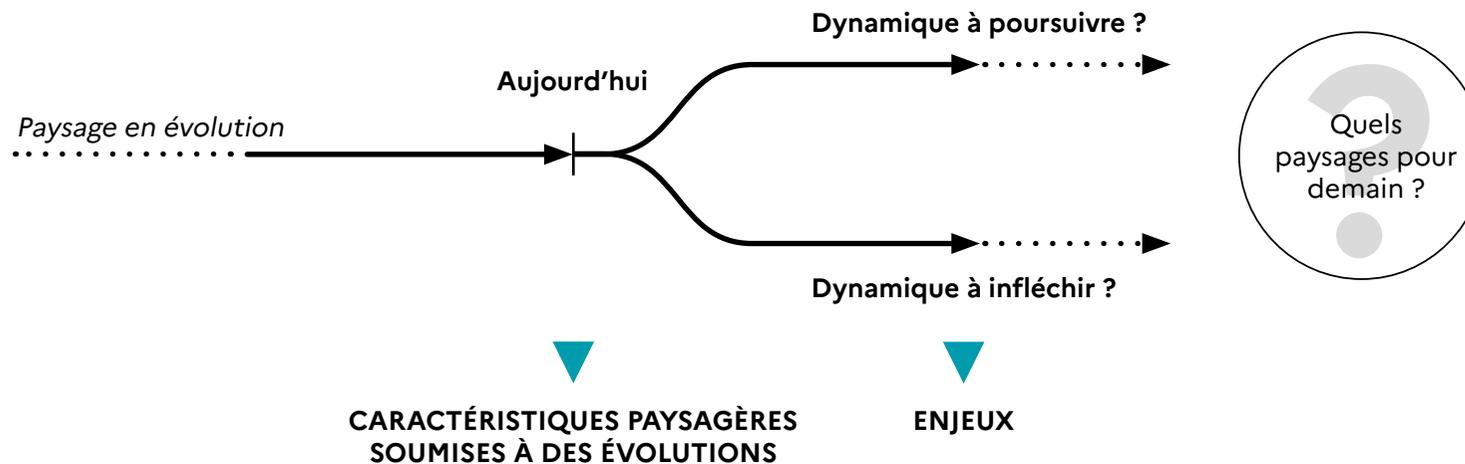
ÉVOLUTIONS ET ENJEUX PAYSAGERS

Deauville-Saint Arnout.

LES DYNAMIQUES, CE QUE L'ON RISQUE DE PERDRE OU QUE L'ON A À GAGNER

- Dynamiques paysagères :
« Les dynamiques paysagères désignent les processus qui ont un effet sur la part matérielle comme sur la part immatérielle des paysages. »
- Qualification des paysages :
« Dans un Atlas de paysages, on entend par qualification des paysages l'étude et la mise en évidence, d'une part, des perceptions et représentations sociales de ces paysages et, d'autre part, de leur évolution et des facteurs d'évolution associés. La qualification des paysages n'a pas pour objet une classification des paysages ni l'établissement d'une hiérarchie entre les différents paysages. Chaque paysage, qu'il soit considéré comme remarquable, du quotidien ou dégradé, doit faire l'objet d'une égale préoccupation dans les politiques du paysage. »
- Enjeux paysagers :
« Les enjeux du paysage désignent les aspects des paysages qui préoccupent les populations soit par leur permanence, soit par leurs changements. La formulation des enjeux permet d'articuler la connaissance des paysages restituée dans un Atlas de paysages avec les actions dans le territoire. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016.
Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 2 ET 3

Série 2 : Les dynamiques. L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **2 Ateliers des Paysages** : A19, A20. Un total de **26 personnes** a participé à la qualification de l'unité paysagère.

Série 3 : Les enjeux. L'unité paysagère a pu être abordée au cours de **2 Ateliers des Paysages** : A24, A25. Un total de **23 personnes** a participé à la formulation des enjeux de l'unité paysagère.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (maires, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

Les évolutions paysagères sont issues d'une synthèse des **points de vue des paysagistes** et des **points de vue des acteurs locaux**, recueillis au cours de la deuxième série d'ateliers « Évolutions ». Les enjeux partagés sont issus d'une synthèse des **points de vue des paysagistes** et des **acteurs locaux**, recueillis au cours de la troisième série d'ateliers « Enjeux ». Ils ont été formulés au regard :

- Des dynamiques d'évolution des paysages passées ou en cours, depuis les années 1950 jusqu'à 2000, puis des années 2000 jusqu'en 2023,
- Des dynamiques en cours depuis un temps court, liées au changement climatique et à l'implantation de dispositifs de production d'énergies renouvelables.

En atelier, les participants ont dû répondre à la question :

« Face au constat des évolutions paysagères, que risque-t-on de perdre et que souhaite-t-on gagner ou préserver ? »

LE PAYSAGE, UN OBJET EN PERPÉTUELLE ÉVOLUTION

Une lecture dynamique des paysages permet de mieux les comprendre, de les **qualifier** et d'**anticiper leurs futures évolutions**, dans l'objectif de se positionner par rapport aux grandes tendances de transformation et d'agir pertinemment, bien éclairé par la **mise en lumière des enjeux**.

L'analyse des dynamiques paysagères, sur des pas de temps variés de 1950 à aujourd'hui, et particulièrement sur les vingt dernières années, met en lumière les tendances d'évolution des paysages et de quelle manière ils peuvent évoluer. Elle représente, par conséquent, un point de départ pour la formulation des enjeux, en grande partie cristallisés par les évolutions.

Pour les définir, l'Atlas des paysages du Calvados de 2023 prend appui sur différentes ressources :

- L'inventaire de 2001,
- Les observations de terrain des paysagistes,
- Des données chiffrées,
- Les points de vue recueillis lors des ateliers de la deuxième série « Évolutions des paysages ».

ENJEUX PAYSAGERS

◀ Pour formuler et spatialiser les enjeux paysagers, l'Atlas s'est appuyé sur la définition du terme « enjeu ».

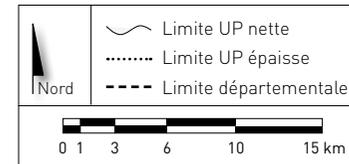
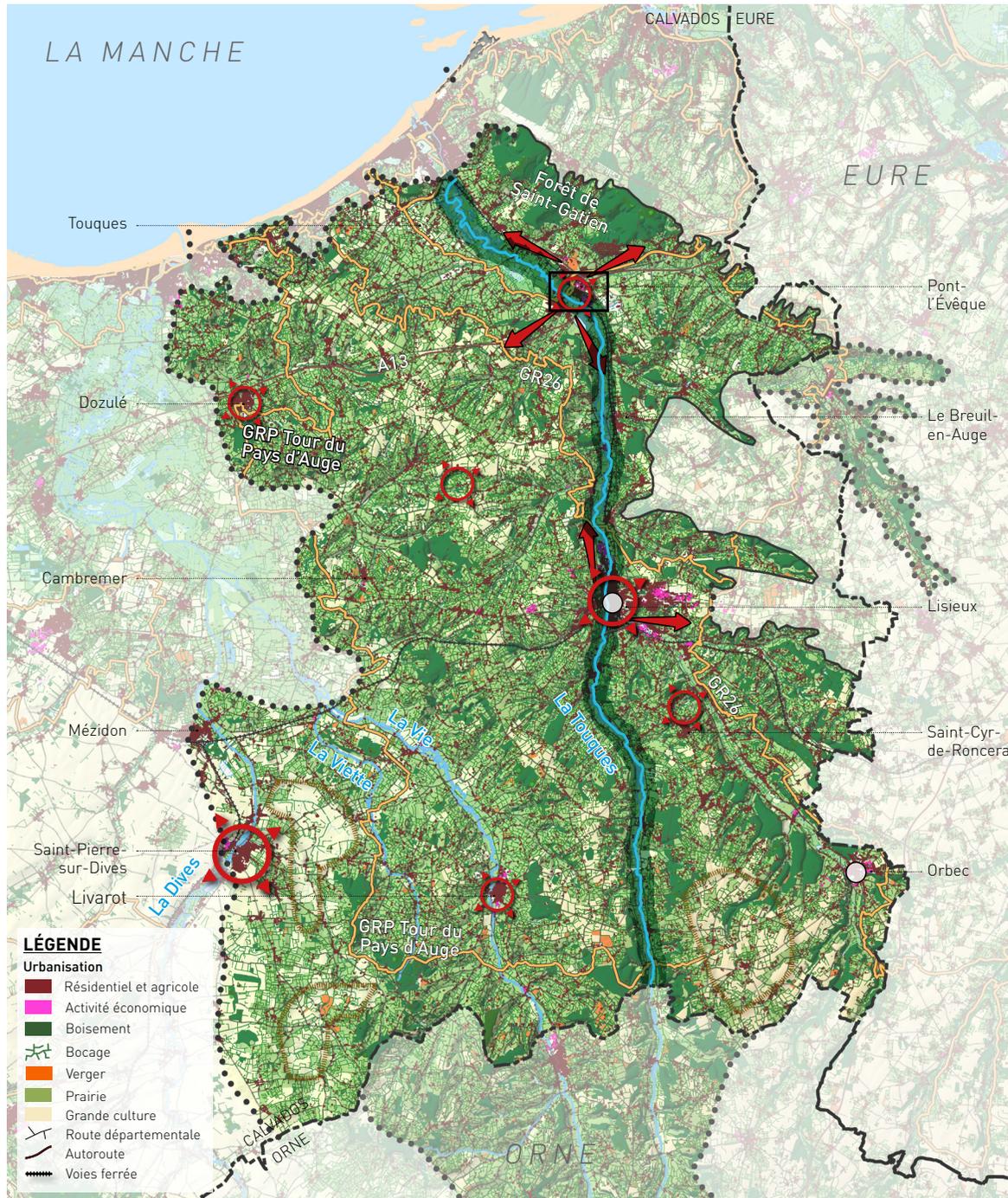
L'Atlas part du principe qu'un enjeu est un élément paysager ou une activité constitutive des paysages, à ne pas confondre avec un objectif de qualité paysagère, qui exprime une ambition, ou une action, qui met en œuvre un cap à tenir.

En conclusion, pour atteindre l'objectif de **mise à disposition d'une connaissance du territoire pour aider la décision** concernant le cadre de vie, les enjeux ne doivent pas faire apparaître d'ambition ou de volonté d'aménagement, choix qui appartient aux collectivités locales concernées.

Il s'agira donc, une fois les enjeux saisis par les décideurs locaux, de concevoir une stratégie globale et transversale, composée d'objectifs de qualité paysagère, traduits en actions concrètes sur les paysages et le territoire.

Ce chapitre répond pleinement aux missions assurées par la DREAL : produire de la connaissance, sensibiliser et émettre des avis dans le domaine du paysage.

LES GRANDES TENDANCES DES ÉVOLUTIONS PAYSAGÈRES



URBANISATION

Dynamiques dominantes (depuis 1950)

- Étalement urbain
- Extension urbaine linéaire
- Perte de dynamisme commercial et résidentiel

AGRICULTURE

Dynamiques dominantes (depuis 1950)

- Suppression des haies, ouverture des paysages et disparition des prés-vergers (pommiers de plein vent)

LOISIRS

Dynamiques récentes (depuis 2000)

- Valorisation des voies vertes/GR

BOISEMENTS

Dynamiques dominantes (depuis 1950)

- Épaississement des ripisylves et valorisation des paysages (études paysagères et plans de paysages)

- Cadrage des reconductions (pages suivantes)

Urbaine :

- Développement urbain autour des grandes centralités (Lisieux, Livarot, Saint-Pierre-sur-Dives, Pont-l'Évêque)
- Agrandissement de la zone d'activités à l'est de Lisieux

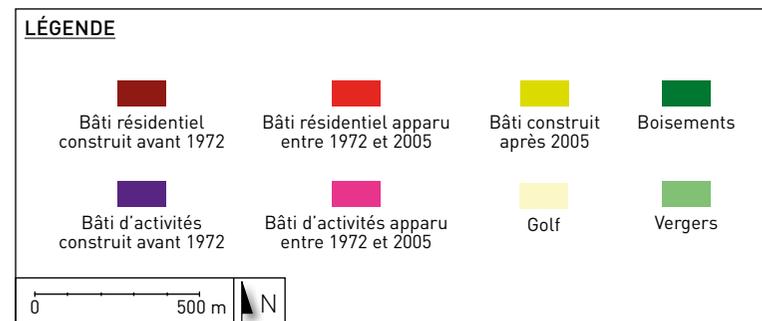
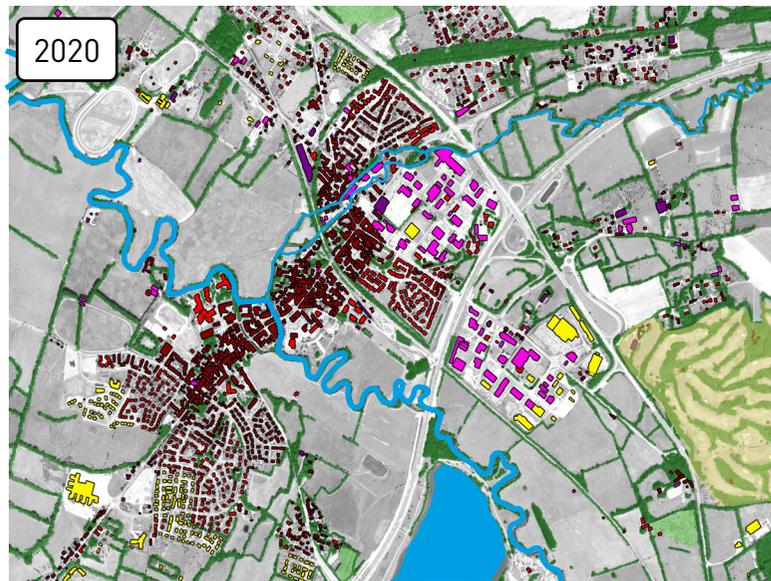
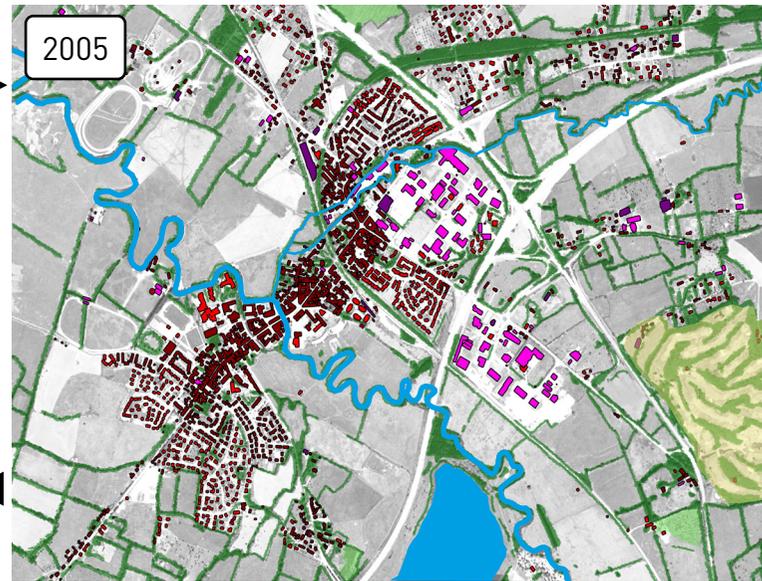
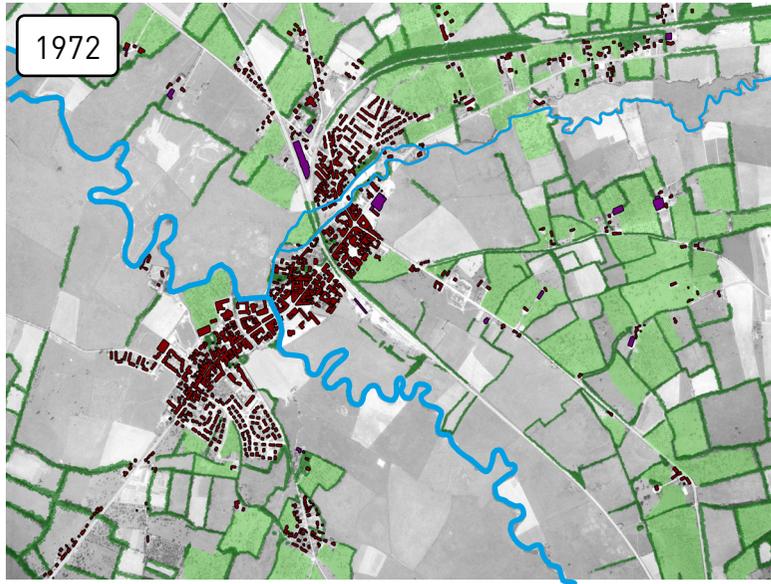
Agriculture et environnement :

- Diminution des vergers au sud de l'unité
- Diminution du bocage au sud de l'unité
- Agrandissement du parcellaire des grandes cultures au sud de l'unité et disparition des haies.
- Diminution du couvert végétal dans les parcelles privées de la forêt de Saint-Gatien.

INVENTAIRE DES PAYSAGES - 2001

Dynamiques agricoles et environnementales observées jusqu'en 2001

- «Rive droite (de la Touques), des alignements de peupliers tendent à masquer le tableau du versant».
- «La proximité des grandes stations touristiques littorales (Cabourg, Houlgate, Villers, Deauville, Trouville, Honfleur) a entraîné une exceptionnelle densité de résidences secondaires».
- «Les pommiers représentaient «20%» de la surface agricole [...] Ils ont en grande partie disparu des basses pentes et des plateaux».
- «les haies s'épaississent car elles ne sont plus entretenues, l'espace se referme et le paysage perd de sa complexité» Partie Nord de l'UP.
- «De nombreuses haies ont été arasées, même si une partie d'entre elles subsiste» Partie Sud de l'UP.
- «Des labours remplacent certains herbages des bas versants. De nombreux vergers disparaissent et, en supprimant leur couverture arborée, on accentue le contraste avec le haut versant boisé».
- «Des lotissements se développent essentiellement à proximité des deux agglomérations et apparition de grands hangars de stabulation (Lisieux, Pont-l'Évêque)».



Le Pays d'Auge, emblématique du Calvados connaît des évolutions différentes en fonction de sa situation. Au sud, l'unité subit l'influence des grandes exploitations agricoles intensives et au nord l'urbanisation de la côte fleurie.

Évolutions de l'urbanisation

1972 : La ville historique dense et linéaire s'étend le long d'un axe principal à cheval sur la Touques. Quelques lotissements se rattachent à la ville. Des constructions isolées sont dispersées sur les coteaux bocagers.

2005 : La ville s'étend sous forme d'extensions pavillonnaires. Les zones d'activités se sont installées le long de l'autoroute en périphérie de la ville, doublant ainsi sa surface. Un grand plan d'eau et un golf, liés à la construction de l'autoroute, se sont implantés au sud de la ville, modifiant grandement le paysage agricole d'antan.

2020 : La tendance s'est poursuivie avec l'implantation de nouveaux bâtiments d'activité en extension de la ZA et de nouvelles constructions individuelles sont apparues, en extension de l'enveloppe urbaine existante.

Évolutions de l'agriculture et des boisements

1972 : Le bocage est régulier et dense sur les coteaux, le linéaire de haies est entretenu. De grandes parcelles de vergers sont structurées par le bocage.

2005 : L'aménagement de l'autoroute modifie les paysages de Pont-l'Évêque: extraction de matériaux pour le chantier, puis renaturation de la carrière et transformation des abords en lieux de loisirs avec la création du plan d'eau et de la base de loisirs. Puis la végétation s'est développée autour du lac et dans le marais et les haies se sont épaissies. Des haras se sont implantés dans le marais.

2020 : Le linéaire de haie s'est maintenu et les pratiques agricoles n'ont pas évolué de manière significative sur ce secteur.

>> Les paysages de Pont-l'Évêque et de son agglomération ont connu des transformations importantes, menant à une certaine banalisation des abords de la ville. Cependant le centre préserve et valorise son caractère spécifique augeron.

PAYSAGES EN ÉVOLUTION, PAYSAGES EN DÉBATS

Les citations suivantes relatent certains échanges tenus lors des ateliers et des comités techniques. Il ne s'agit pas d'une restitution exacte, mais d'une **mise en scène de propos choisis**, dont les sujets restent parfaitement fidèles aux discussions des ateliers. De plus, les sujets traités ne sont pas exhaustifs, une sélection a été effectuée en interne. D'autre part, les noms cités dans les verbatims issus des ateliers sont totalement fictifs.

RÉSULTATS DES ATELIERS : SÉRIE 3

Ces échanges illustrent différents points de vue et représentations sociales pouvant exister à propos d'une évolution paysagère. Aucun des avis n'est erroné, mais les opinions peuvent diverger sur les attentes en matière de paysage, révélant la diversité des points de vue qui peuvent façonner les paysages.

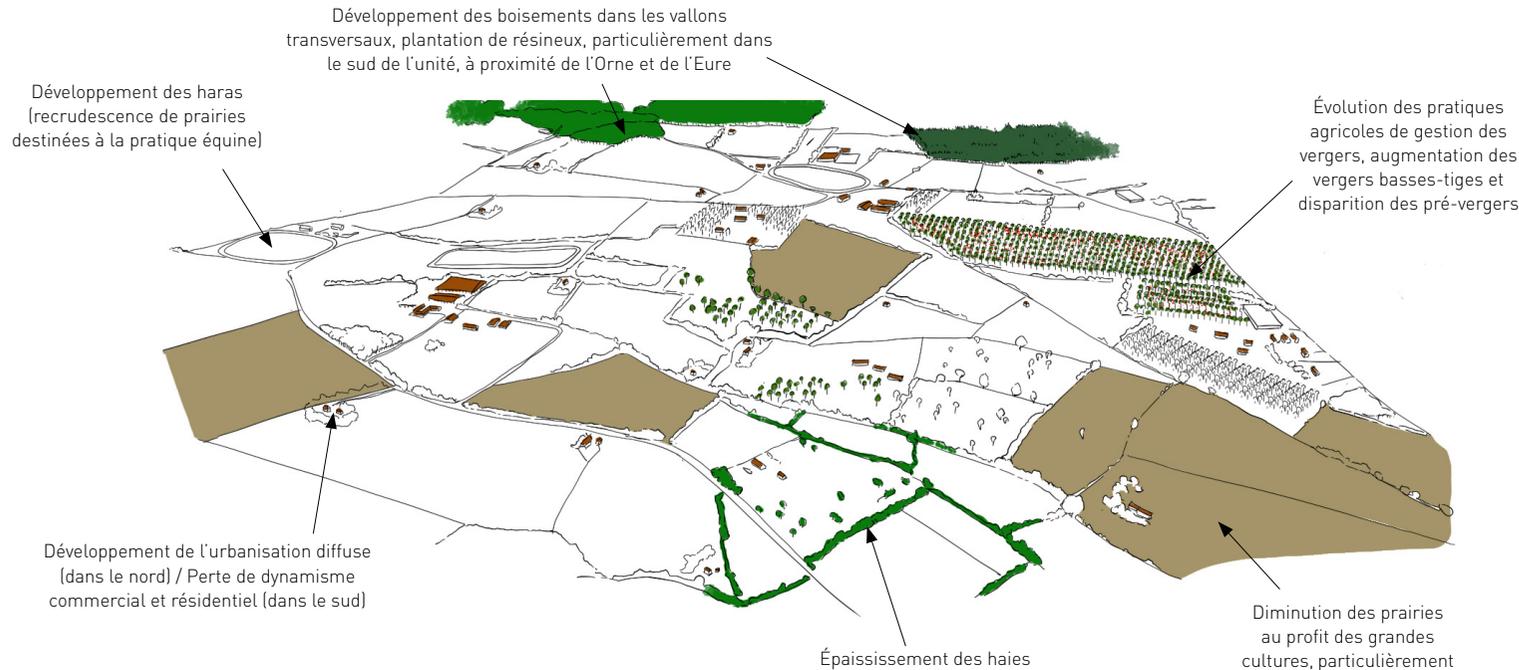
« Les haras ? C'est vrai qu'il y en a de plus en plus, vraiment énormément, et ça change complètement nos paysages.

Le « problème » c'est que l'entretien des paysages n'est plus le même... Les chevaux ne pâturent pas dans les prés, ils restent dans les enclos des propriétés et n'entretiennent plus les paysages de tout le monde, ils ne s'occupent plus que des propriétés privées. Par exemple, ils ne vont pas dans les marais, parce qu'ils sont plus fragiles et qu'ils pourraient attraper des maladies. »

« Peut-être, Michelle, mais au moins les haras donnent une image plus « propre » du Pays d'Auge. Quand on parcourt le territoire, on voit de belles propriétés, de jolis enclos, et ça attire les visiteurs. Moi je trouve que ça fait de beaux paysages. Après, ils consomment dans nos commerces et ils renvoient cette image d'un territoire dynamique, où il se passe des choses, il y a des loisirs... Et c'est important pour notre territoire ! »

« D'accord, Jean, mais quand tu dis de beaux paysages du Pays d'Auge, pour moi ce ne sont pas les vrais paysages du Pays d'Auge. Le Pays d'Auge, c'est les vaches, les prés pâturés... Et en plus en pâturant les prés et les marais, elles rendent plus de services environnementaux, parce qu'il y a moins de friches et elles vont partout où on peut les mettre... »





Globalement les évolutions identifiées en 2001 se poursuivent :

- Le développement des cultures céréalières, le délitement du bocage et la diminution des vergers:

Sur les vingt dernières années, cette dynamique s'est largement développée et étendue sur le territoire, en particulier au niveau de quatre secteurs de plateaux : au-dessus de Saint-Pierre-sur-Dives, et de Livarot, autour de Meulles, et de Bonnebosq. L'influence des dynamiques agricoles et céréalières du Lieuvin et de la plaine de Caen créent des changements paysagers nets dans les paysages du Haut-Pays augeron, au sud de l'unité principalement : diminution des vergers, diminution du bocage, et agrandissement du parcellaire de grandes cultures.

Depuis vingt ans, des nouvelles évolutions façonnent les paysages :

- Les villages et hameaux dans le sud de l'unité principalement semblent connaître une perte de dynamisme, commercial et résidentiel. L'habitat dispersé est de plus en plus vacant ou abandonné. Les paysages aux abords des maisons sont en friche, la forêt se développe et le paysage se ferme.

- Le développement des éoliennes sur la limite est de l'unité crée aussi de nouveaux paysages tournés vers la production énergétique. Les éoliennes ponctuent la campagne augeronne et crée des repères tout en la banalisant.

- Les villes et villages de la partie nord de l'unité se développent. Les constructions diffuses occupent de plus en plus de place et prennent place au sein des paysages prairiaux bocagers. Cet étalement urbain est expliqué par la proximité du littoral, région attractive mais qui subit des évolutions, notamment liées au recul du trait de côte. Les paysages du nord de l'unité sont les témoins d'un «repli» de l'urbanisation littorale dans l'arrière-pays.



Enrichissement des cotreaux aux Moutiers-en-Auge.

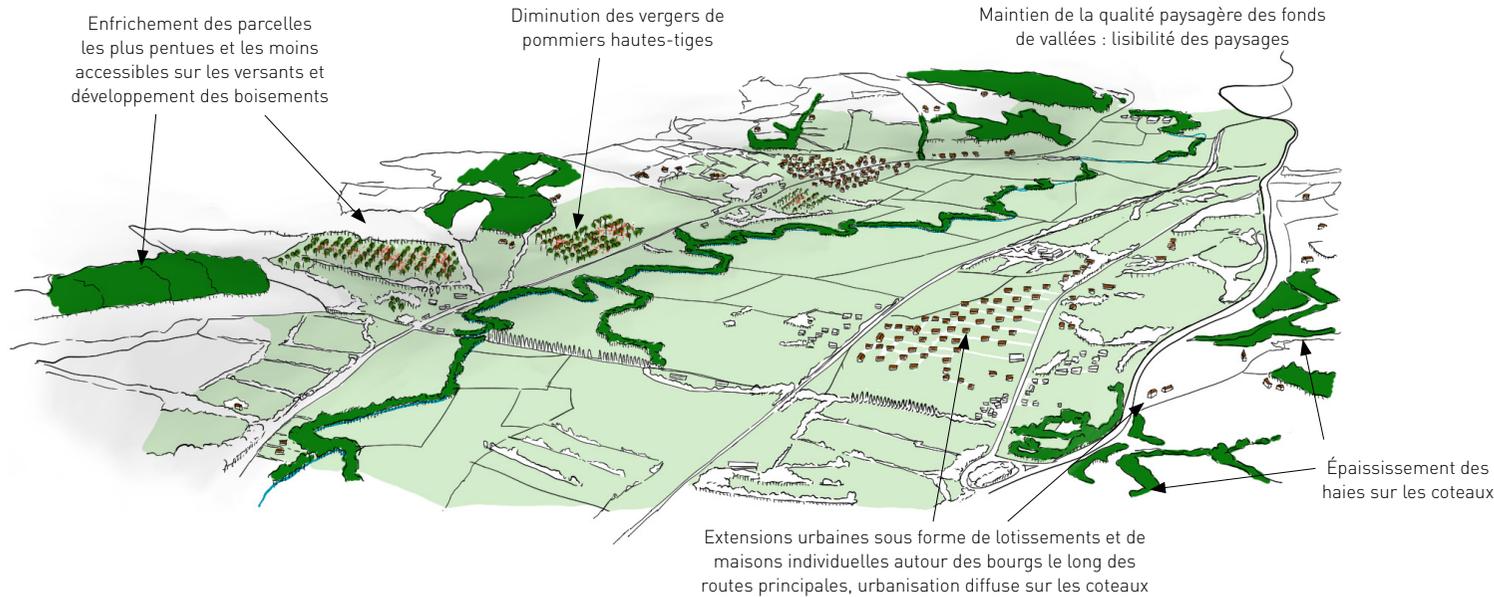


Ferme caractéristique du sud du Pays d'Auge à Meulles, sur toile de fond d'éoliennes.



Enrichissement des cotreaux, changement de mode de gestion des haies. Tortisambert.

<p>La structure urbaine historique et les coupures d'urbanisation</p>	<p>Dans un contexte d'étalement urbain et de forte consommation des terres agricoles de qualité, particulièrement dans la partie nord de l'unité, quelle position adopter face à la banalisation des logiques d'implantations, la dégradation des silhouettes et la diminution des coupures d'urbanisation ? Quelles formes urbaines souhaite-t-on voir se développer à l'avenir ? Les logiques historiques d'habitat diffus sont-elles adaptables à l'époque actuelle ?</p>
<p>Les logiques de l'architecture locale</p>	<p>La qualité de l'architecture traditionnelle augeronne en pans de bois est unique et constitue un élément patrimonial remarquable des paysages du territoire. Les évolutions architecturales récentes, notamment le développement des bâtiments agricoles récents et isolés, les maisons pavillonnaires en parpaings et les hangars commerciaux en tôle tendant à diminuer la richesse des caractéristiques locales, sont-elles toujours représentatives du pays d'Auge ? Quelles possibilités d'évolution laisse-t-on aux porteurs de projet ? Le modèle de développement récent correspond-il aux enjeux actuels des projets urbains ? Quelles logiques architecturales peuvent être réinvesties localement et adaptées à la demande sociale ?</p>
<p>Des espaces publics apaisés, végétalisés et conviviaux</p>	<p>Les fortes augmentations de chaleur prévues suite au dérèglement climatique remettent en question la qualité de vie dans les espaces urbains. Doit-on renouveler l'approche de l'aménagement pour répondre à la situation actuelle ? Peut-on améliorer la place du piéton en réduisant celle de la voiture ? Les aménagements très minéraux peuvent-ils encore constituer des aménités durables, ou faut-il prévoir davantage d'espaces végétalisés et désimperméabilisés ? Les espaces publics doivent-ils mieux exprimer les caractéristiques paysagères locales ?</p>
<p>La vitalité des bourgs dans le sud de l'unité</p>	<p>La partie sud du Pays d'Auge est éloignée des grands axes de communication et se situe à 1h de route du littoral environ. Les bourgs situés dans ce secteur comme Orbec ou Meulles souffrent d'une perte de dynamisme. Face à ce constat les projets de revitalisation des centres sont-ils envisageables ? Sur quelles ressources locales faut-il se baser pour retrouver un dynamisme perdu ? Est-il possible d'envisager l'implantation de nouvelles activités ? et de nouveaux logements ?</p>
<p>La trame bocagère et son adaptation au réchauffement climatique</p>	<p>La trame bocagère est un des éléments paysagers les plus emblématiques du Calvados et particulièrement du Pays d'Auge. Elle représente un des fondements du paysage augeron. Les haies et les boisements sont porteurs de qualité environnementale et générateurs de biodiversité et d'aménités pour les territoires. Si elle est encore très présente dans la partie nord de l'unité, elle tend fortement à diminuer dans le sud-est de l'unité. Faut-il reconstituer le maillage d'un bocage disparu ? L'exploitation de la ressource en bois présente sur le territoire permettrait-elle d'asseoir la création d'une nouvelle filière bois à l'échelle du Calvados ? Les essences plantées pour les haies sont-elles vouées à disparaître et à être remplacées par des essences rustiques, résistantes au réchauffement climatique ? Doit-on envisager une nouvelle typologie de haies bocagères, incluant un renouvellement des essences adaptées au contexte climatique ?</p>
<p>Les paysages prairiaux</p>	<p>Les paysages prairiaux, dessinés par les pratiques bovines et équine et associés à la trame bocagère, façonnent les paysages du Pays d'Auge. Leur évolution est différente au sein de l'unité paysagère. La recrudescence de prairies destinées à la pratique équine menace l'équilibre des paysages du nord du Pays d'Auge. Dans le sud, ils sont menacés de retournement par le développement des grandes cultures. Dans les deux cas, le risque est la transformation de l'image patrimoniale du Pays d'Auge et la diminution des bénéfices environnementaux qu'ils procurent. Souhaite-t-on les maintenir ou bien faire évoluer ces paysages ? La forte présence des haras sur le territoire doit-elle faire l'objet d'un projet de valorisation ?</p>
<p>Les pré-vergers de haute-tige</p>	<p>Voués à une activité privée devenue difficilement rentable aujourd'hui, quel avenir prévoir pour les pré-vergers de haute-tige encore présents dans les vallons et pour les vergers de basse-tige occupant le plateau ? Doit-on soutenir l'activité pour des raisons symbolique, emblématique et patrimoniale ? Peut-on envisager des partenariats entre les collectivités et des structures privées pour préserver et valoriser ce motif paysager si chargé d'histoire ? Est-ce que la dynamisation des productions traditionnelles (cidre, pommeau et calvados) est envisageable ?</p>
<p>La composition des énergies renouvelables avec les paysages</p>	<p>Dans un contexte de développement des énergies renouvelables, les projets d'implantation de parcs éoliens ou photovoltaïques, de chaufferies bois ou de méthaniseurs à injection proposent des compositions plus ou moins menaçantes pour la qualité des paysages. Le pays d'Auge voit des parcs éoliens et des installations de panneaux photovoltaïques se développer. Comment concilier le développement des énergies renouvelables avec la qualité paysagère des plateaux bocagers ? Comment éviter la saturation paysagère en implantant de nouveaux parcs éoliens ? Doit-on prévoir systématiquement du photovoltaïque sur les bâtiments agricoles, commerciaux et sur leurs parkings ?</p>



LES PAYSAGES DE CAMPAGNE BOCAGÈRE DES VALLÉES

Globalement les évolutions identifiées en 2001 se poursuivent :

- Le changement des pratiques agricoles sur les versants des vallées, en lien avec la production de fromages (Camembert, Pont l'Évêque et Livarot):

Aujourd'hui, on peut noter une augmentation de parcelles en friche sur les versants des vallées et un développement des boisements. Deux phénomènes associés qui participent à obstruer certaines vues sur les paysages emblématiques des vallées.

Depuis vingt ans, de nouvelles évolutions façonnent les paysages :

- Le passage d'un paysage intimiste à un paysage industriel et productif : les paysages des coteaux évoluent et s'industrialisent. Les vergers basse tige sans pâture se développent jusqu'aux secteurs de plateaux et les prés-vergers diminuent fortement.

- Le maintien de la qualité des paysages de fonds de vallées est notable. Ces paysages encore bien lisibles offrent des tableaux où chaque composante est bien dessinée. Les pâtures et les effets de covisibilités entre les silhouettes bâties sont maintenues et respectées. Les rivières sont bordées d'une ripisylve qui s'est légèrement épaissie mais qui ne perturbe pas l'ouverture paysagère sur la vallée. La vallée de la Touques a fait l'objet de réflexions visant à promouvoir un programme de valorisation de ces paysages de grande qualité (études paysagères CAUE et études réalisées par étudiant école de paysage) mais les traductions concrètes en aménagement ou en mesures de gestion sont encore discrètes.

- L'urbanisation significative sous forme de quartiers pavillonnaires, comme autour de Pont-l'Évêque, par exemple.



Dans la partie nord de l'unité, constructions isolées et haras de toutes tailles se diffusent discrètement dans le paysage, bien intégrés par le bocage et les ondulations du relief.



Dans le sud, les boisements de résineux coiffent les crêtes des vallons, poursuivant une tendance déjà identifiée en 2000.



Sur les coteaux, les parties les moins accessibles menacent de s'enrichir. De nombreuses prairies abandonnées tendent à se boiser, fermant les paysages des vallées, pourtant fortement convoités, comme l'indiquent les nombreuses constructions isolées qui s'implantent sur les coteaux.



Étalement urbain, Pont-L'Évêque.

<p>La structure urbaine historique et les coupures d'urbanisation</p>	<p>Dans un contexte d'étalement urbain et de forte consommation des terres agricoles de qualité, particulièrement dans la partie nord de l'unité, quelle position adopter face à la banalisation des logiques implantations, la dégradation des silhouettes et la diminution des coupures d'urbanisation ? Quelles formes urbaines souhaite-t-on voir se développer à l'avenir ? Les logiques historiques d'habitat diffus sont-elles adaptables à l'époque actuelle ?</p>
<p>Les logiques de l'architecture locale</p>	<p>La qualité de l'architecture traditionnelle augeronne en pans de bois est unique et constitue un élément patrimonial remarquable des paysages du territoire. Les évolutions architecturales récentes, notamment le développement des bâtiments agricoles récents et isolés, les maisons pavillonnaires en parpaings et les hangars commerciaux en tôle tendant à diminuer la richesse des caractéristiques locales, sont-elles toujours représentatives du pays d'Auge ? Quelles possibilités d'évolution laisse-t-on aux porteurs de projet ? Le modèle de développement récent correspond-il aux enjeux actuels des projets urbains ? Quelles logiques architecturales peuvent être réinvesties localement et adaptées à la demande sociale ?</p>
<p>Le patrimoine visuel, l'ouverture des paysages sur la vallée de la Touques</p>	<p>Les paysages bocagers sont structurés par l'ouverture visuelle sur les vallées, ici la Touques principalement. Face au développement de la végétation et au développement urbain, les ouvertures peuvent être perturbées, coupées voire fermées. Ce patrimoine visuel doit-il faire l'objet de projet de valorisation spécifique ? Peut-il constituer un élément structurant pour guider de futures mesures de gestion des milieux naturels, orienter de futurs projets d'urbanisation ou influencer le futur tracé d'itinéraires de mobilité douce ? Faut-il souhaiter une meilleure lisibilité et une meilleure accessibilité des cours d'eau, notamment de la Touques ?</p>
<p>La trame bocagère et son adaptation au réchauffement climatique</p>	<p>La trame bocagère est un des éléments paysagers les plus emblématiques du Calvados et particulièrement du Pays d'Auge. Elle représente un des fondements du paysage augeron. Les haies et les boisements sont porteurs de qualité environnementale et générateurs de biodiversité et d'aménités pour les territoires. Si elle est encore très présente dans la partie nord de l'unité, elle tend fortement à diminuer dans le sud-est de l'unité. Faut-il reconstituer le maillage d'un bocage disparu ? L'exploitation de la ressource en bois présente sur le territoire permettrait-elle d'asseoir la création d'une nouvelle filière bois à l'échelle du Calvados ? Les essences plantées pour les haies sont-elles vouées à disparaître et à être remplacées par des essences rustiques, résistantes au réchauffement climatique ? Doit-on envisager une nouvelle typologie de haies bocagères, incluant un renouvellement des essences adaptées au contexte climatique ?</p>
<p>Les paysages prairiaux</p>	<p>Les paysages prairiaux, dessinés par les pratiques bovines et équinées et associés à la trame bocagère, façonnent les paysages du Pays d'Auge. Leur évolution est différente au sein de l'unité paysagère. La recrudescence de prairies destinées à la pratique équine menace l'équilibre des paysages du nord du Pays d'Auge. Dans le sud, ils sont menacés de retournement par le développement des grandes cultures. Dans les deux cas, le risque est la transformation de l'image patrimoniale du Pays d'Auge et la diminution des bénéfices environnementaux qu'ils procurent. Souhaite-t-on les maintenir ou bien faire évoluer ces paysages ? Peuvent-elles représenter un support de projet de territoire ?</p>
<p>Les pré-vergers de haute-tige</p>	<p>Voués à une activité privée devenue difficilement rentable aujourd'hui, quel avenir prévoir pour les pré-vergers de haute-tige ? Doit-on soutenir l'activité pour des raisons symbolique, emblématique et patrimoniale ? Peut-on envisager des partenariats entre les collectivités et des structures privées pour maintenir ce motif paysager si chargé d'histoire ? Est-ce que la dynamisation des productions traditionnelles (cidre, pommeau et calvados) est-elle envisageable ?</p>

« Seules les enseignes et les devantures commerciales semblent avoir évoluées. »



Reconduction photographique - Saint-Pierre-sur-Dives, rue de Falaise, de 1900 à aujourd'hui.

Maison traditionnelle de type normand
Espace public peu valorisé, entrée de ville peu qualitative
Hangar commercial construit dans les années 1990
Collectifs en brique construits dans les années 1970.



L'évolution des paysages urbains « intermédiaires », situés entre le centre ville et les franges urbaines. Paysages urbains mixtes mêlant des époques et qualités de constructions différentes. Pont-L'Évêque.

Ambiance urbaine d'un lotissement : entre maison à colombage typique et maisons récentes avec soubassement pierre.



Ambiance urbaine d'une zone d'activité : entre hangars industriels et commerciaux, des axes de circulation « surdimensionnés », consacrés aux voitures, où les parcelles sont délimitées par des haies végétales monospécifiques. Pont-L'Évêque.



L'évolution des paysages des franges urbaines, situés sur les secteurs ayant le plus été modifiés ces dernières années : urbanisation résidentielles et commerciale, artificialisation des terres agricoles, etc. Pont-L'Évêque.

LES PAYSAGES URBAINS DES VALLÉES

Globalement les évolutions identifiées en 2001 se poursuivent :

- Le développement urbain autour des grandes centralités, villes et villages des vallées : Livarot, Saint-Pierre-sur-Dives, Pont l'Évêque.

Les extensions urbaines sont généralisées dans le secteur au nord de Lisieux et suivent deux logiques :

- > Étalement urbain diffus principalement sur les coteaux et plus ponctuellement dans les fonds de vallées à proximité des infrastructures
- > Extension urbaine linéaire le long des routes principales

« La proximité des grandes stations touristiques littorales (Cabourg, Houlgate, Villers, Deauville, Trouville, Honfleur) a entraîné une exceptionnelle densité de résidences secondaires ».

Depuis vingt ans, de nouvelles évolutions façonnent les paysages :

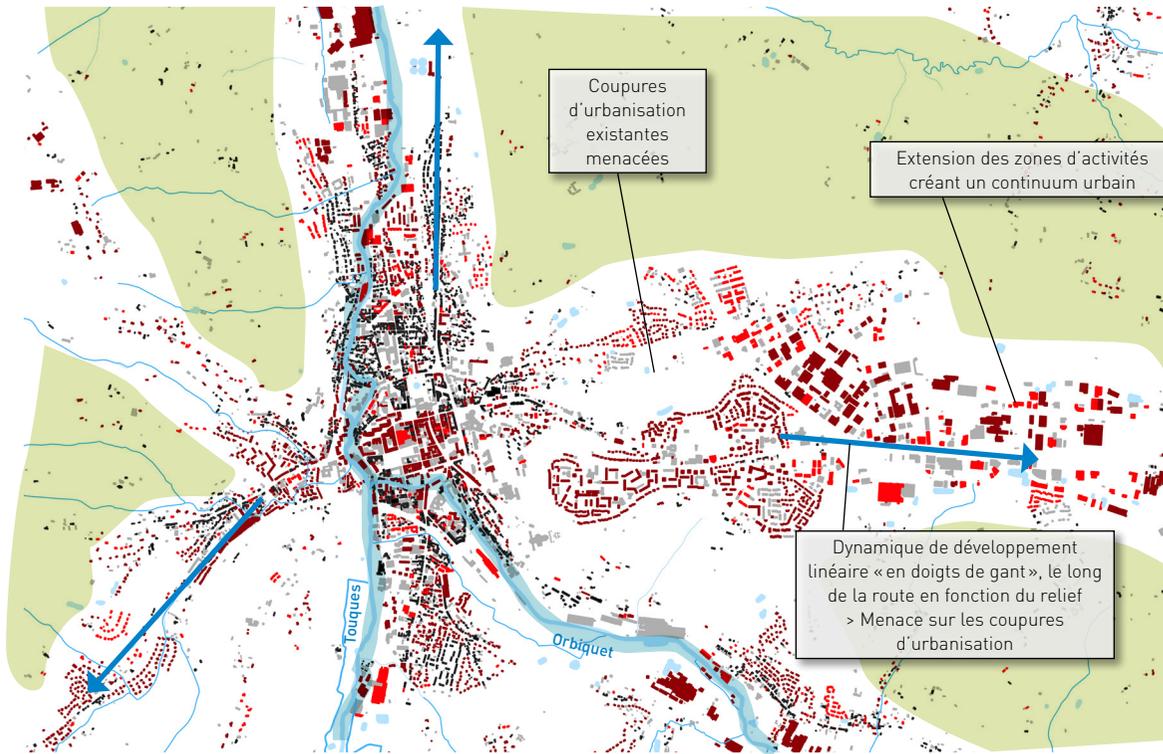
- Le passage d'un paysage rural à un paysage résidentiel et de loisirs

A l'origine, l'habitat ougeron des vallées présentait des caractéristiques rurales liées aux exploitations agricoles, qui poursuivent leur activité en moins grand nombre. Aujourd'hui, l'habitat devient de plus en plus résidentiel. Depuis vingt ans, les vallées ont connu un fort développement des résidences secondaires.

- Les villages des vallées peuvent être classés en deux catégories :

> Ceux situés dans le secteur nord ou à proximité de la plaine de Caen ont connu une forte dynamique de construction de résidences secondaires et souffrent d'un phénomène de banalisation des entrées de villes. La dynamique urbaine et touristique du territoire est liée à l'attractivité littorale et à la proximité des infrastructures (A13 autoroute de Normandie).

> Ceux situés dans le secteur sud connaissent une perte de dynamisme. Les bourgs comme Orbec, en situation plus reculée, à l'intérieur des terres conservent un caractère rural mais le départ d'une partie de la population, l'abandon de certains commerces et la vacance des habitations illustrent un manque d'attractivité.



Carte de l'évolution du bâti à Lisieux. Les évolutions urbaines concernent les extensions résidentielles et commerciales et les programmes de réhabilitation des bâtiments et espaces publics dans le centre-ville. ▶

LES PAYSAGES URBAINS DES VALLÉES

Les évolutions identifiées en 2001 se poursuivent

- Le développement urbain autour des grandes centralités et en particulier à Lisieux.

En 2001, seules les villes de Lisieux et Pont-l'Évêque présentaient un étalement urbain. Aujourd'hui Livarot et Saint-Pierre-sur-Dives suivent la même dynamique.

«Des lotissements se développent essentiellement à proximité des deux agglomérations (Lisieux, Pont-l'Évêque)».

Depuis vingt ans, des nouvelles évolutions façonnent les paysages :

- Les zones d'activités aux abords de Lisieux ont augmenté leur surface. Cette forme d'étalement urbain participe au caractère périurbain, à la banalisation des paysages de la ville : succession de hangars et parkings sur de vastes surfaces minérales, architecture dénuée de caractéristiques locales, présence limitée du végétal et des espaces piétonniers.

- Aménagement d'espaces publics et itinéraires doux piétons et cyclables. La ville de Lisieux a lancé un programme d'aménagement et de valorisation des itinéraires de type boucle pour découvrir les paysages urbains de Lisieux et de ces environs : parcours sportifs, Gr25 et Gr26.

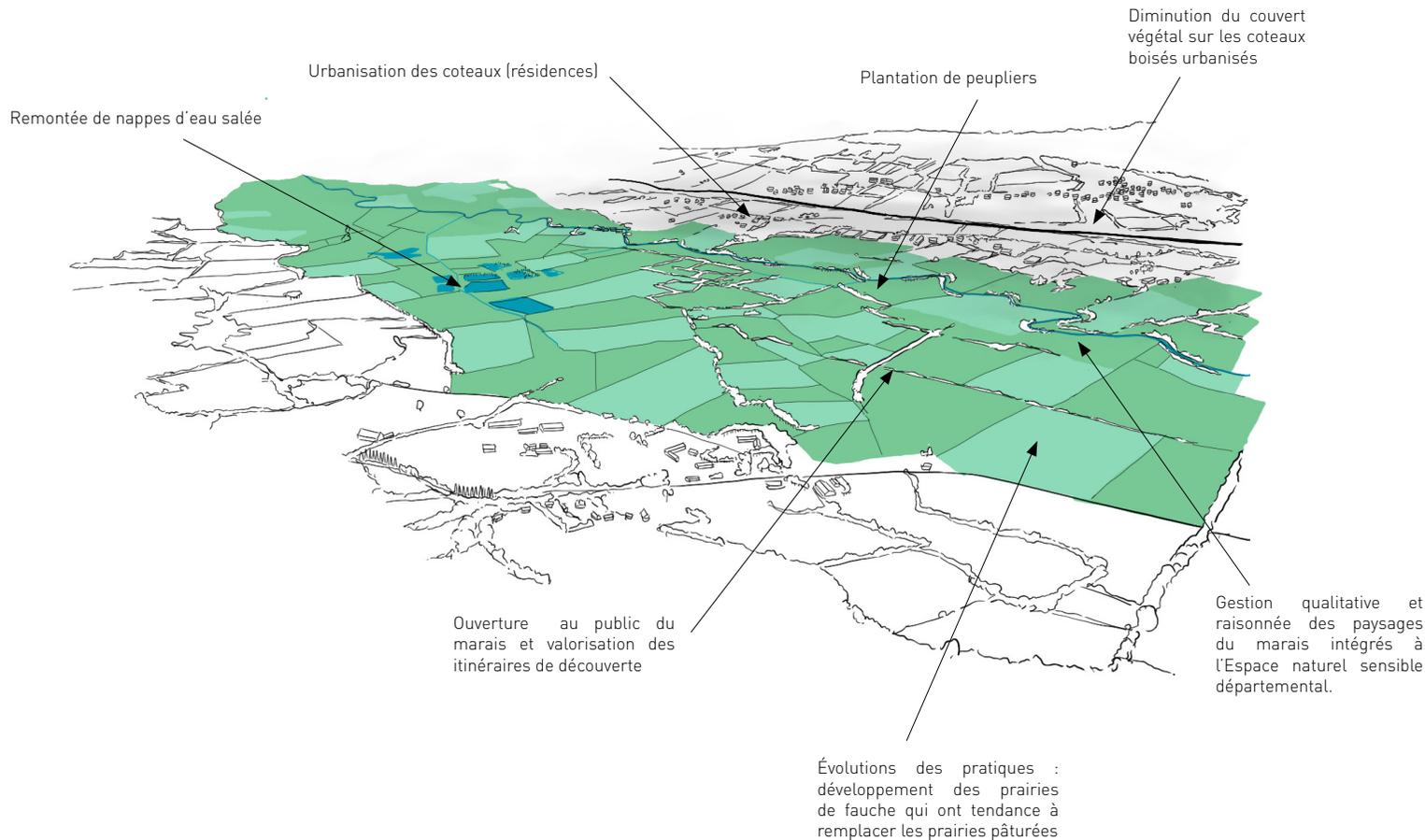


◀ Réhabilitation des espaces publics du centre de Lisieux : réorganisation des mobilités douces, valorisation de la place du piéton, végétalisation. Ici avenue Victor-Hugo.



◀ Développement urbain de Lisieux le long de la D615 et sur le plateau du Lieuvain, sous forme de lotissements.

<p>La structure urbaine historique et les coupures d'urbanisation</p>	<p>Les principales villes du Pays d'Auge sont implantées historiquement entre les rivières (Touques et Vie) et les collines bocagères. Dans un contexte d'étalement urbain et de forte consommation des terres agricoles de qualité, quelle position adopter face à la banalisation des logiques implantations, la dégradation des silhouettes et la diminution des coupures d'urbanisation ? Quelles formes urbaines souhaite-t-on voir se développer à l'avenir ? Les logiques historiques sont-elles adaptables à l'époque actuelle ? Serait-il possible de retrouver un lien avec les structures paysagères fondamentales ?</p>
<p>Les logiques de l'architecture du pays d'Auge et de la Reconstruction et leur adaptation aux pratiques actuelles</p>	<p>Les évolutions architecturales récentes, tendant à diminuer la richesse des caractéristiques locales, sont-elles toujours représentatives du pays d'Auge ? Quelles possibilités d'évolution laisse-t-on aux porteurs de projet ? Le modèle de développement récent correspond-il aux enjeux actuels des projets urbains ? Quelles logiques architecturales peuvent être réinvesties localement et adaptées à la demande sociale ?</p>
<p>Des espaces publics apaisés, végétalisés et conviviaux</p>	<p>Les fortes augmentations de chaleur prévues suite au dérèglement climatique remettent en question la qualité de vie dans les espaces urbains. Doit-on renouveler l'approche de l'aménagement pour répondre à la situation actuelle ? Peut-on améliorer la place du piéton en réduisant celle de la voiture, notamment dans les centres villes ? Les aménagements très minéraux peuvent-ils encore constituer des aménités durables, ou faut-il prévoir davantage d'espaces végétalisés et désimperméabilisés ? Les espaces publics doivent-ils mieux exprimer les caractéristiques paysagères locales ? Est-il souhaitable d'envisager des aménagement sur les berges de la Touques ou de la Vie ?</p>
<p>Le patrimoine bâti (culturel, notamment ecclésiastique) et le petit patrimoine des villes et des bourgs augerons</p>	<p>Les villes et bourgs du pays d'Auge regorgent d'éléments patrimoniaux de qualité, dont la visibilité diminue avec les évolutions de l'urbanisation. Dès lors, doit-on considérer ces emblèmes de la mémoire locale comme des supports potentiels de projets, ou préfère-t-on les « mettre sous cloche » pour les pérenniser ? Certains lieux emblématiques, fortement producteurs de représentations socioculturelles et de paysages constituent des éléments remarquables du patrimoine local et d'attractivité pour le territoire. Ces lieux peuvent-ils trouver des synergies entre eux et avec le territoire ? Pourraient-ils s'inscrire dans un projet de territoire global ?</p>
<p>La ceinture vivrière de Lisieux, Pont-l'Évêque et Livarot</p>	<p>Les initiatives locales d'agriculture vivrière autour des villes voient de plus en plus le jour, répondant à une demande sociale grandissante. D'autre part, les paysages qu'elles produisent offrent une réponse de qualité à l'étalement urbain considérable des 40 dernières années. Est-ce que l'implantation de parcelles jardinées et maraîchères serait souhaitable sur les pourtours des villes augeronnes sur les secteurs inondables non constructibles, offrant des terres riches et limoneuses ? Ces paysages présentent-ils une opportunité pour réduire la tendance à la banalisation des paysages d'entrée de ville et constituer des aménités pour la population ?</p>
<p>La composition des énergies renouvelables avec les paysages</p>	<p>Dans un contexte de développement des énergies renouvelables, les projets d'implantation de parcs éoliens ou photovoltaïques, de chaufferies bois ou de méthaniseurs à injection proposent des compositions plus ou moins menaçantes pour la qualité des paysages. Comment concilier le développement des énergies renouvelables avec la qualité paysagère des villes augeronnes ? Doit-on prévoir systématiquement du photovoltaïque sur les bâtiments commerciaux et leurs parkings ?</p>



LES PAYSAGES URBAINS DES VALLÉES

Globalement les évolutions identifiées en 2001 se poursuivent :

En 2001, les peupliers autour de Canapville étaient déjà plantés. Les peupleraies depuis vingt ans ne semblent pas s'être développées en nombre dans le marais mais les arbres ont poussé. L'effet de fermeture paysagère s'est donc intensifié.

«Rive droite (de la Touques), des alignements de peupliers tendent à masquer le tableau du versant».

Depuis vingt ans, de nouvelles évolutions façonnent les paysages :

- Urbanisation résidentielle des coteaux. Cette dynamique semble ralentir depuis 20 ans. Dans un contexte paysager fortement marqué par les effets de covisibilité, les logiques d'implantation des maisons sont étroitement liées à la vue sur le marais.
- Gestion qualitative et raisonnée des paysages du marais intégrés à l'Espace Naturel Sensible départemental. Le département entretient ce site de manière régulière depuis 2007 : fauche de mares, de roselières, mise en place d'équipements agricoles, conventions avec les agriculteurs, suivis scientifiques, etc.
- Enfrichement des espaces de marais non protégés. Terrains et ouvrages hydrauliques abandonnés, la végétation ligneuse basse (landes) se développe, les fossés et les mares s'enfrichent et les fluctuations du niveau de l'eau ont modifié la perturbation du système hydraulique du marais accentuant les inondations saisonnières et décennales.
- Diminution du couvert végétal dans les parcelles privées de la forêt de Saint-Gatien (coupe d'arbres de haies et arrachage pour urbanisation en lisière de forêt) qui perturbe l'effet écran pour le marais, assuré par le boisement.
- Ouverture au public du marais et valorisation des itinéraires (voie verte et GR) par un sentier de découverte au cœur de l'Espace Naturel Sensible (sentiers, platelage bois, pilotis, passerelle, observatoire des oiseaux, etc.) Il est l'illustration d'une demande croissante de découverte des milieux naturels (humides) et propose une offre diversifiée de promenade à proximité du littoral.
- Montée du niveau de l'eau avec le changement climatique, remontée de nappes d'eau salée.

<p>L'équilibre écologique du marais: gestion raisonnée des milieux naturels et ouverture au public</p>	<p>La biodiversité et la diversité paysagère générées par le marais constitue une richesse remarquable pour le territoire. Il tient un rôle essentiel dans l'écosystème du littoral et de l'arrière-pays et constitue une coupure d'urbanisation dans le cordon littoral et la vallée de la Touques. Comment faut-il se projeter sur cet espace faisant déjà l'objet de politique de gestion et de valorisation ?</p> <p>Quelles types de transformations pouvons-nous accepter ? Est-ce qu'il serait souhaitable de rendre le marais encore plus accessible et l'aménager pour sensibiliser les visiteurs ou au contraire conforter la quiétude ? Quelles types de transitions paysagères travailler entre les quartiers urbanisés, les coteaux et le marais ? Quelles politique de gestion mettre en place face à la salinisation des milieux liée à la montée des eaux marines ?</p>
<p>Le patrimoine hydraulique</p>	<p>Face à la dynamique de montée des eaux, les digues doivent-elle encore faire l'objet de travaux de solidification et de réfection ? Ces travaux sont-ils encore raisonnables et souhaitables ? Les digues représentent-elles une valeur patrimoniale à valoriser ? Est-il possible d'envisager des nouveaux secteurs submersibles, là où les digues ne seraient plus adaptées ? La tendance actuelle du renouvellement des digues se fait trop souvent au détriment de leur qualité originelle. Quelle position adopter face au risque de disparition de leur caractère patrimonial ?</p>
<p>Les paysages prairiaux pâturés</p>	<p>Les prairies constituent un élément clé de la production de biodiversité, de la diversité paysagère, d'autant plus dans un contexte où leur nature évoluent. Les prairies pâturées laissent la place aux prairies de fauches pour nourrir les cheptels bovins et surtout équins. Dans le cas du marais de la Touques, les prairies humides pâturées, revêtent également un caractère fortement patrimonial. Souhaite-t-on les maintenir ou bien faire évoluer ces paysages ? La forte présence des haras sur le territoire doit-elle faire l'objet d'un projet de valorisation et de sensibilisation ?</p>

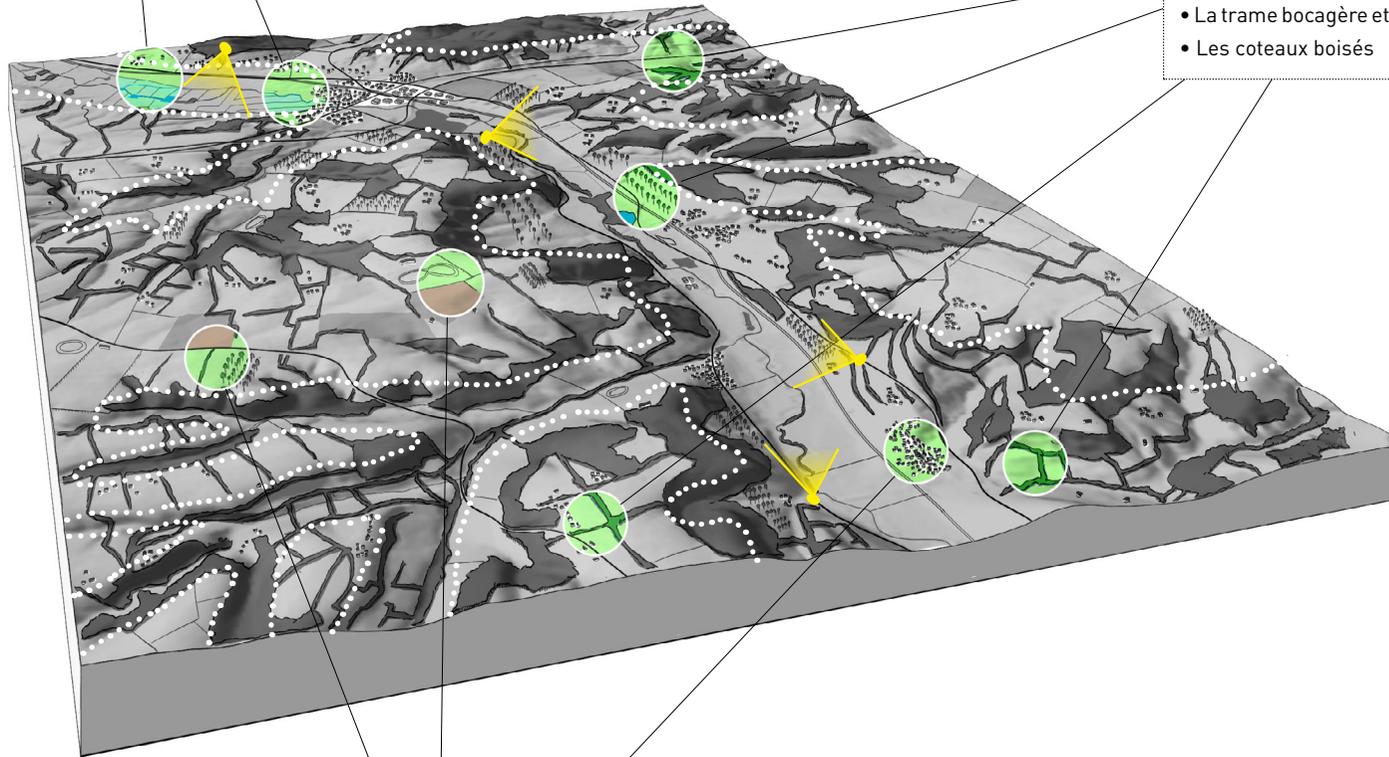
LES ENJEUX DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE

RELIEF - HYDROGRAPHIE

- L'équilibre écologique du marais de la Touques : gestion raisonnée des milieux naturels et ouverture au public
- Le patrimoine hydraulique
- Le patrimoine visuel, l'ouverture des paysages sur la vallée de la Touques

AGRICULTURE - BOISEMENTS

- Les pré-vergers de haute-tige et les productions traditionnelles
- Les paysages prairiaux
- La trame bocagère et son adaptation au réchauffement climatique
- Les coteaux boisés

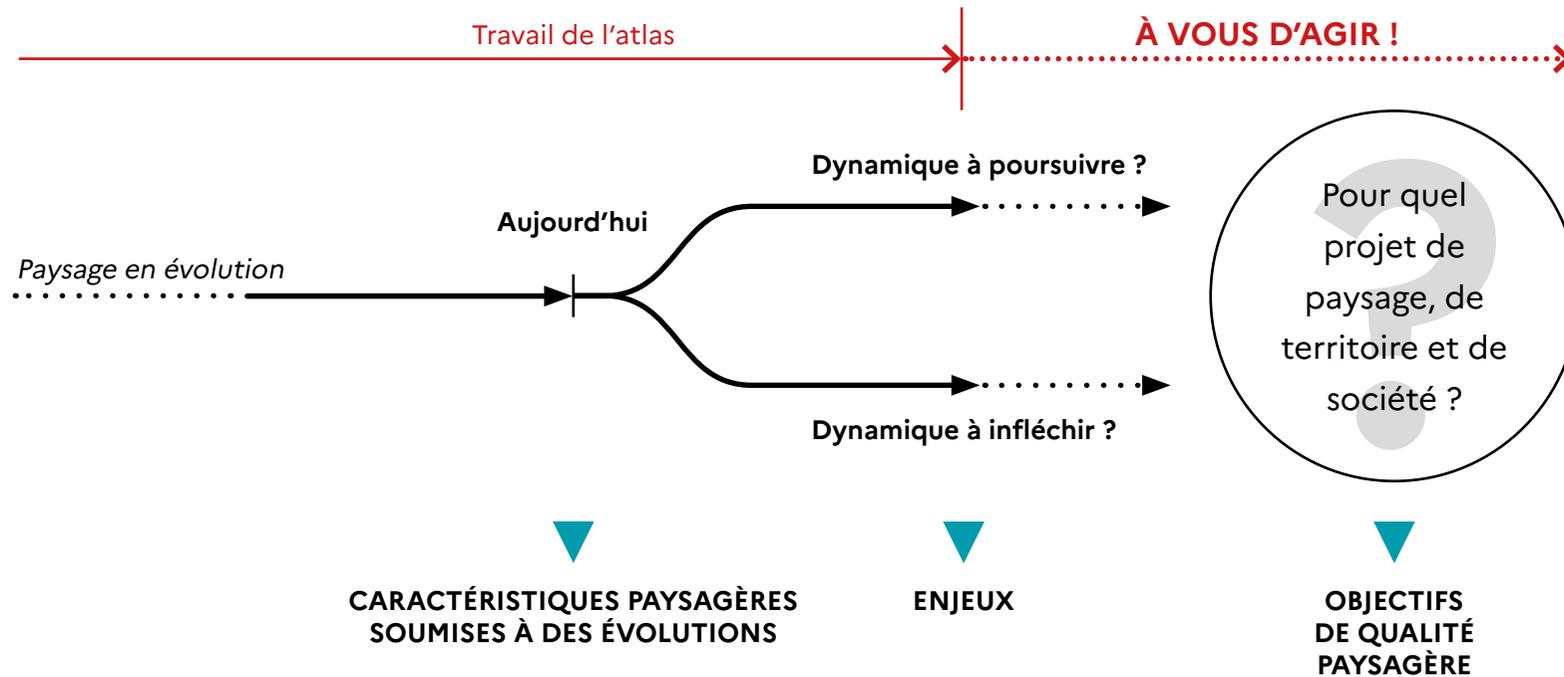
**URBANISATION - ÉQUIPEMENTS**

- La structure urbaine historique et les coupures d'urbanisation et la campagne habitée
- Les logiques de l'architecture du pays d'Auge et de la Reconstruction et leur adaptation aux pratiques actuelles
- Des espaces publics apaisés, végétalisés et conviviaux
- Le patrimoine bâti (culturel, notamment ecclésiastique) et le petit patrimoine des villes et des bourgs augeron
- La vitalité des bourgs dans le sud de l'unité
- Les mobilités douces et le paysage

ET MAINTENANT ?

Ce livret vous fournit une connaissance précise des paysages de l'unité paysagère, de leurs caractéristiques, de leurs évolutions et de leurs enjeux, tels que définis collectivement et partagés par les acteurs du territoire. Forts de cette connaissance des paysages, il s'agit maintenant de vous en saisir pour agir sur le territoire en s'appuyant sur le paysage. **Décideurs : ce rôle vous revient, notamment en définissant des objectifs de qualité paysagère.**

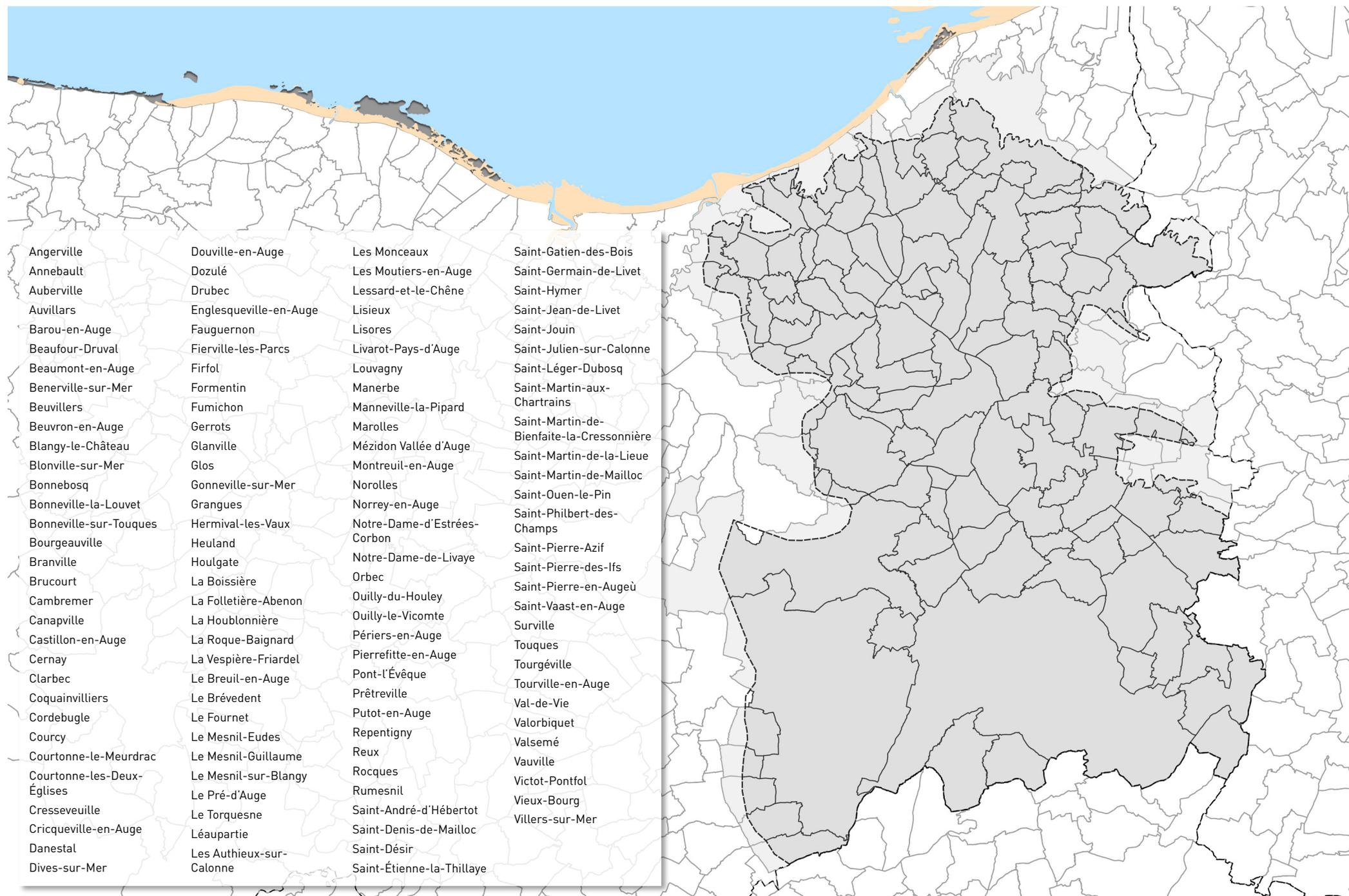
Le projet d'aménagement, de paysage et de territoire, pour devenir opérationnel, peut s'appuyer sur différents outils existants adaptés à vos besoins... À vous d'agir !



QUELQUES OUTILS MÉTHODOLOGIQUES POUR CONTINUER...

- Plans de paysage,
- Observatoires photographiques des paysages
- Chartes architecturales et paysagères,
- Cahiers de recommandations architecturales et paysagères
- Classements et inscriptions de sites patrimoniaux
- Inscription au Patrimoine mondial
- PADD / OAP des PLU
- Documents d'urbanisme et environnementaux
- Projets d'aménagement
- Etc.

LES COMMUNES DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE





Le Mesnil-Germain, route départementale RD47b.

Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
de Normandie

2, rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex
Tél. 02 35 58 53 27

1, rue Recteur Daure - CS 60040 - 14006 Caen cedex 1
Tél. 02 50 01 83 00

